

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 209, JUIN 2018

Fonction publique :
rendez-vous salarial manqué

Festival :
Avignon fait genres

Actions publiques
pour une planète verte

EXCLUSIF

Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



Et vous croyez qu'on allait accepter des cacahuètes ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

17 Actions publiques pour une planète verte



4 Populisme Italie, danger



9 Loi ELAN Quatre gros points de tension



10 Rendez-vous salarial Un rendez-vous manqué



12 Enseignement professionnel Trop pour le patronat



15 Éducation Rentrée 2018 : on attendait mieux



24 C'est demain Portugal Un modèle social ?



28 Avignon fait genres



30 Rencontre avec Fouad Boussouf

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Grégory Bekhtari,
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Vers une rentrée résolument engagée !

Aujourd'hui le gouvernement ne parle plus de « réforme » mais de « transformation », de « modernisation » afin de ne pas trop inquiéter... Ainsi, le projet de mettre fin au paritarisme, de fusionner les CT/CHSCT, recruter massivement sur contrat, faire entrer le management privé dans nos services... tout comme les annonces Action publique 2022 à venir ou les mesures prises par le Ministre de l'Éducation ne seraient pas des « réformes »... Ce dernier avait dit aussi à son arrivée qu'il fallait « rompre avec les habitudes qui consistent à défaire ce qui a été fait par les locataires précédents ». D'où le gel de PPCR et du point d'indice qui le restera jusqu'en 2020 selon la décision injuste prise par le gouvernement lors du rendez-vous salarial.

Bien au-delà des jeux de mots, il s'agit en fait d'un changement de paradigme dont il faut prendre la mesure. C'est, selon les vœux d'Emmanuel Macron, l'État pensé et « géré » comme une entreprise qui prend forme et modifie en profondeur notre modèle social, notre société aussi. Face à cela, constater et dénoncer ne suffira pas. La responsabilité du syndicalisme est d'opposer des alternatives à ces politiques et de les porter avec les personnels.

Engagés au quotidien est une réalité pour la FSU : être à l'écoute des agents, les représenter, échanger, débattre, construire ensemble des propositions et agir... Prenons des forces pendant ces vacances pour une rentrée résolument engagée !



Bernadette Groison

Irlande : Oui à l'IVG

Vendredi 25 mai 2018, les Irlandaises et les Irlandais ont voté massivement pour le droit à l'avortement qui était jusque-là strictement interdit sur le sol irlandais sauf si, depuis 2013, la mère était « en danger de mort ». C'était l'une des lois les plus restrictives d'Europe avec celle en cours à Malte. Dans les rares cas autorisés, (25 avortements par an), la femme devait justifier de son état psychologique devant deux psychiatres. Les femmes étaient contraintes d'avorter en se rendant à l'étranger ou en commandant des pilules abortives sur internet. Les parlementaires devront désormais préciser les conditions du droit à l'avortement, qui devrait être autorisé jusqu'à 12 semaines de grossesse « sans restrictions ».

La FSU se félicite d'une telle victoire pour les droits des femmes, surtout dans un pays où le poids de l'Église est si fort. Cela redonne espoir aux Européennes et Européens qui doivent défendre pied à pied le droit des femmes à disposer de leur corps, contre les attaques réactionnaires.

Populisme Italie, danger

L'Italie, parmi les fondateurs de l'UE, est aujourd'hui aux mains de deux partis populistes. Trois mois après leur victoire aux législatives, le mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème) et la Ligue (extrême-droite et anti-européen) ont pu former un gouvernement de coalition.

Pour y parvenir il leur a fallu tenter de rassurer leurs partenaires de l'UE. Giuseppe Conte, a pris ses fonctions de chef du gouvernement début juin. Fin de crise.

Luigi Di Maio, leader du M5S, hérite du ministère regroupant le développement économique, le travail et la protection sociale. Il aura à réaliser la promesse de son parti du revenu citoyen. Il menace de faire payer les entreprises tentées de délocaliser. De son côté, le ministre de l'intérieur Matteo Salvini, de la Ligue, inflexible sur le dossier de l'Aquarius, sera à la manœuvre pour conduire sa politique anti-migrants et tenter de renforcer son leadership à droite, et contre le M5S.



Les deux alliés ont promis une « flat tax » pour abaisser les impôts.

Les deux alliés ont beaucoup promis. Les engagements de la Ligue d'une « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique) pour abaisser les impôts avec deux barèmes de 15 % et 20 %, d'un revenu citoyen de 780 € mensuels et d'abaisser l'âge de départ à la retraite, pourraient coûter 125 milliards d'euros sur quatre ans. Ces promesses non financées, le choc sur les finances publiques risque de se traduire par du déficit et de la dette, qui s'élève déjà à 2300 milliards. La croissance reculerait alors, en contradiction

avec l'engagement de la coalition de l'améliorer. Difficile travail pour le ministre de l'économie qui devra concilier des promesses jugées souvent « inapplicables et dangereuses ». Une période de tensions s'ouvre dans l'UE. Jusqu'où ira le gouvernement transalpin dans la remise en cause du pacte de stabilité et des traités européens ? Quelles conséquences pour l'UE en particulier sur le plan économique, sur la question des droits des migrants et plus généralement sur son avenir ? Affaire à suivre... ♦

Pierre Garnier

Réforme institutionnelle en cours

C'EST L'ACTU

Quels sont les points principaux du projet ?

Le projet comporte trois dimensions. Des réformes institutionnelles : fin du droit pour les anciens présidents à siéger au Conseil constitutionnel, de la Cour de Justice de l'État, transformation du CESE... Réforme du processus législatif avec la primauté donnée plus rapidement à l'assemblée nationale en cas désaccord avec le sénat, réduction de 30 % du nombre de députés et de sénateurs, introduction d'une dose de proportionnelle et non cumul de plus de trois mandats électifs de même nature successifs... Enfin l'augmentation du droit des collectivités à déroger à la loi commune après un vote favorable de l'Assemblée.

Quelle lecture de fond ?

Pour le président Macron, il faut accélérer la procédure législative, le parlement devrait donc moins élaborer la loi

qu'exercer un pouvoir de contrôle ; le problème est que rien n'est prévu pour renforcer ses pouvoirs d'investigation. On reste loin des puissantes commissions parlementaires du congrès américain ou des Communes britanniques.

Sera-t-elle votée ?

La réforme doit d'abord être adoptée dans les mêmes termes par l'assemblée puis par le sénat, ensuite ratifiée soit par le Congrès avec une majorité des trois cinquièmes ou par référendum, ce qui est toujours aléatoire. Les sénateurs peuvent finalement se rallier, ils viennent d'ailleurs d'exclure les maires de communes de moins de 9 000 habitants – la grande majorité – de la règle du cumul dans le temps...



Laurent Olivier, maître de conférence en sciences politiques à l'université de Lorraine.

Rentrée sociale

Salaires, retraite à l'ordre du jour



Autre sujet de préoccupation quant au maintien du statut et à l'emploi, la réforme de la Fonction publique.

Après l'ouverture du chantier sur la réforme de la Fonction publique, le rendez-vous salarial de juin. Très décevant, il laisse pour compte les plus de cinq millions d'agents de la Fonction publique. Report d'un an des mesures PPCR, gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence et compensation insuffisante de la CSG. Autant de mesures injustes contestées lors des journées de mobilisation des 10 octobre, 22 mars et 22 mai derniers. Au rendez-vous salarial, la FSU a porté avec l'ensemble des

organisations syndicales l'exigence de revenir sur ces reculs et a également réclamé des discussions pour permettre d'améliorer les déroulements de carrières, d'harmoniser davantage les grilles de rémunérations et de reconnaître mieux les qualifications. Parmi les maigres annonces d'Olivier Dussopt des mesures dont la portée sera limitée (voir p. 10), notamment la reprise dès 2019 du rythme d'application de

PPCR qui permet à Bercy de communiquer : « Cette reprise marque la volonté du gouvernement de respecter l'engagement pris par l'État vis-à-vis des organisations syndicales signataires et de l'ensemble des agents publics ». Engagement « oublié » cette année ! Le gouvernement renvoie aussi le sujet des rémunérations au chantier en vue de réformer le cadre statutaire des agents publics.

Le Moonwalk se poursuit donc avec des marches arrières que le gouvernement ne manque pas de faire passer pour des avancées. À la veille de discussions sur l'avenir du système des retraites, la FSU a alerté sur les effets négatifs de la situation salariale sur le niveau des pensions. Autre sujet de préoccupation quant au maintien du statut et à l'emploi, la réforme de la Fonction publique, avec des pistes qui remettent en cause les commissions administratives paritaires (CAP), et l'avenir des CHSCT à la Fonction publique. Une pétition FSU est en cours sur ce point très sensible pour que

Marche des Fiertés

Créée à l'issue des émeutes de Stonewall aux États-Unis en 1969 au cours desquelles une partie de la communauté LGBT avait manifesté spontanément contre les violences policières dont elle était victime, la marche des Fiertés est aujourd'hui un événement politique annuel à l'échelle internationale. En France, des manifestations ont lieu dans plusieurs grandes villes de province entre les mois de mai et juillet, alors que cette année le 17 mai a marqué le 5^e anniversaire de la loi ouvrant le mariage à tous les couples. À Paris, la marche organisée le 30 juin par l'Inter-LGBT, un collectif qui regroupe de nombreuses associations de défense des droits des lesbiennes, gays, bis et trans, des syndicats et des partis, a pour mot d'ordre : « Les discriminations au tapis, dans le sport comme dans nos vies ! ». La FSU, qui milite pour des droits égaux pour toutes et tous, la fin des discriminations et des violences, appelle à participer à ces marches

Réunions interprofessionnelles cet été

Sous couvert de discours modernistes, des reculs sociaux majeurs se préparent faisant toujours la part belle aux plus fortunés. Les questions de garanties collectives des droits, d'égalité entre les femmes et les hommes, d'emploi de qualité pour toutes et tous, d'éducation et de formation, d'égalité et de justice sociale, d'environnement, de libertés syndicales restent au cœur des préoccupations des salariés.

Dans ce contexte, la FSU a proposé de travailler dans le cadre interprofessionnel avec les confédérations à des revendications communes et alternatives à faire valoir ensemble, dans un souci unitaire. Une réunion aura lieu pour cela en juillet.

Une nouvelle réunion interprofessionnelle, dans le cadre unitaire le plus large, sera organisée fin août pour envisager les suites de l'action et déterminer les modalités les plus adaptées.

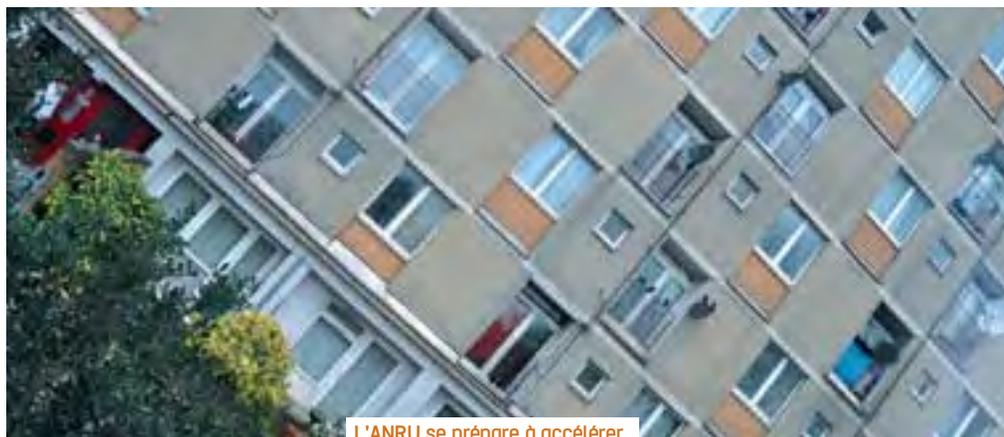
les valeurs de transparence et d'équité puissent continuer d'être portées.

Quant à la dimension interprofessionnelle, la FSU a proposé de travailler aux revendications communes et alternatives (voir ci-contre). Plus que jamais la question de l'unité syndicale, qui ne se dément pas dans la Fonction publique, est cruciale face aux attaques répétées et tous azimuts du gouvernement. Celle de la mobilisation des fonctionnaires et de la construction des actions l'est tout autant, avec l'intersyndicale

Pierre Garnier

Banlieues

Pas de plan... mais une méthode



L'ANRU se prépare à accélérer des chantiers dans 216 quartiers d'intérêt national et 264 d'intérêt régional.

Le président a réuni le 22 mai à l'Élysée membres du gouvernement, élus locaux, entrepreneurs et responsables associatifs pour dévoiler sa stratégie. « *Faire que partout, dans tous les lieux de la République, chacune et chacun retrouve sa dignité* ».

Concrètement, pour faire face au manque d'équipements de nombreux territoires, serait créée une « Agence nationale de cohésion des territoires » pour mobiliser les financements publics de tous les acteurs dans les quartiers et les zones rurales défavorisés. Des opérations comme « *Cœur de quartier* » devraient débiter cet été, censées répondre à des

situations dégradées. Et « *on garde l'ANRU* », a déclaré le président. L'agence a vu son budget passer de 5 à 10 milliards d'euros et se prépare à accélérer des chantiers dans 216 quartiers d'intérêt national et 264 d'intérêt régional. Toujours d'ici juillet, il annonce « *un plan de lutte contre le trafic de drogue* ». Il souhaite également que les préfets échantonnent avec les maires sur la présence dans leurs com-

munes de « fichés S » pour radicalisation islamiste.

15 000 stages seront proposés par les entreprises, 15 000 autres par l'État, à des élèves de Troisième, avec une « bourse des stages » dès septembre prochain.

Le président en appelle aussi à une mobilisation générale des grandes entreprises pour lutter contre le chômage. Des « testing » anti discriminations à l'embauche seront pratiqués. Toujours en juillet, dans l'idée d'assurer une transparence, une « instance de recours pour les habitants comme pour les élus sur l'équité territoriale » et un « débat d'évaluation au Parlement » seront organisés. Au final, le président récuse le travail, auquel de nombreux acteurs de terrain ont pris part, qu'il a commandé à Jean-Louis Borloo, et qui dessinait une politique de rattrapage incontournable coûteuse (voir *POUR* n° 208). Plan de l'ancien monde, pas assez disruptif. Aux oubliettes.

Mais la méthode proposée par le président n'est pas nouvelle. François Hollande voulait placer l'expertise des habitants « au centre » et accélérer une « coproduction de la ville ». Mobiliser

Pôle Emploi

Pas moins de 4 000 suppressions de postes seraient envisagées à Pôle Emploi, où travaillent aujourd'hui environ 53 000 agents pour 6,6 millions de demandeurs d'emploi inscrits. Près de 300 emplois ont pourtant déjà été supprimés en 2018, sans compter le non renouvellement de 2 000 contrats aidés. La ministre du Travail s'appuie sur la baisse constatée ponctuellement à la fin du mois de mars 2018 du nombre de chômeurs n'ayant pas travaillé du tout pour justifier une discussion sur la réduction du personnel avant la signature par l'opérateur public de sa convention avec l'État à l'automne prochain. Pourtant le nombre de chômeurs ayant exercé une activité réduite continue à augmenter depuis des années. Pour le SNU Pôle emploi FSU, le besoin d'accompagnement reste au même niveau et la charge de travail devrait même augmenter avec l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants et le triplement des effectifs chargés du contrôle de la recherche d'emploi.

les entreprises sur le chômage et les discriminations était une idée de Nicolas Sarkozy. Les quartiers en difficulté manquent particulièrement de tout ce qui contribue au lien social: services publics, mixité, possibilités individuelles et collectives. Une méthode suffirait-elle à y répondre? Juillet, mois des annonces du cadre budgétaire sur ces quelques mesures pour la banlieue, permettra d'y voir plus clair. 🔥

Pierre Garnier

*Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Prestations sociales

100 milliards de baisse des dépenses publiques prévus, plus 9 milliards de suppression de la taxe d'habitation des plus aisés à rattraper. Pour réduire encore les dépenses et après les coupes dans les aides au logement (APL), la baisse des emplois aidés, les dotations des collectivités gelées, les restrictions dans le traitement des fonctionnaires, les moyens qui ne sont plus donnés aux services publics, Bercy pense maintenant raboter les prestations des plus pauvres. Les idées fourmillent comme désindexer les prestations par rapport à l'inflation, durcir des critères pour toucher l'allocation adulte handicapé (AAH), prendre en compte des minima sociaux pour le calcul des APL ce qui reviendrait à perdre de 100 à 200 € par mois pour celles et ceux qui touchent le revenu de solidarité active (RSA), l'AAH ou le minimum vieillesse. Des pistes dont on ignore encore si elles se concrétiseront.



Le 22 mai

Une mobilisation unitaire significative de la Fonction publique

Le 22 mai, c'est l'ensemble des organisations syndicales qui appellait les fonctionnaires à se mobiliser pour les salaires, l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

C'est que la coupe est bien pleine ! Peu de mois sans que de nouvelles attaques ne soient décidées par le gouvernement contre une Fonction publique qui, de toute évidence, ne paraît pas cadrer avec la construction d'une « start-up nation »... Gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, annonce de près des 120 000 suppressions d'emplois durant le quinquennat et lancement du groupe de réflexion Action publique 2022 dont les premières conclusions ont déjà fuité. Surprise ! En dépit des dénégations d'Olivier Dussopt, secrétaire d'État, il s'agit bien d'une attaque programmée contre l'idée même d'un statut de la Fonction publique, au bénéfice d'un renforcement de la précarité via le développement du recours aux personnels contractuels.

La fin programmée du paritarisme, c'est-à-dire du contrôle démocratique par les organisations syndicales représenta-

tives des carrières et affectations des personnels, mènerait tout droit à l'arbitraire et aux passe-droits de toutes sortes.

La défense des missions de service public, accomplies par des agents dont les statuts garantissent l'autonomie vis-à-vis des groupes de pression de toute nature, était donc bien au cœur des revendications des centaines de milliers de fonctionnaires qui défilèrent dans les principales villes de France ce 22 mai.

Effet peut être d'une année riche en mobilisations – les cheminots étaient bien présents eux aussi – auquel s'ajoutent le sentiment d'une inflexibilité,

ou plutôt d'une surdité gouvernementales et la question des retraits de salaires, la mobilisation n'a pas sensiblement dépassé en nombre celle d'octobre. Mais partout les cortèges disaient la résolution des agents des trois versants de la Fonction publique – d'État, territoriale ou hospitalière – de défendre, dans l'unité syndicale à nouveau réaffirmée, les revendications salariales et d'effectifs, ainsi que l'inviolabilité des statuts qui sont à la base du modèle social français. La lutte sera de longue haleine, les fonctionnaires, avec la FSU, y sont prêts. ♦

Matthieu Leiritz

Enfants et migrants aux États-Unis

Depuis le mois d'avril, le président Trump a donné consigne à son administration de faire appliquer la loi « Immigration and Naturalization Act » qui fait de l'immigration irrégulière un délit pénal. Auparavant, les familles d'immigrés sans papiers arrêtées étaient placées en centre de rétention avant d'être régularisées ou expulsées. Suite au changement de procédure, les parents sont incarcérés avant d'être jugés et séparés de leurs enfants placés seuls en centre de rétention (2 300 ont déjà subi ce sort). Cette mesure qui franchit un palier dans le traitement inhumain et dégradant des enfants a suscité une vague d'indignation qui a poussé Donald Trump à revenir sur sa décision. Cependant le nouveau décret présidentiel prévoit l'incarcération des parents avec leurs enfants (un emprisonnement ne peut dépasser 20 jours pour ces derniers), et ouvre ainsi la voie à de nouvelles dérives.

20 juin : journée mondiale des réfugiés

Alors que cette journée devait être consacrée à sensibiliser à la cause des réfugiés de par le monde, le Sénat a ouvert le 19 juin un débat sur le projet de loi « Immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie ».

Sous couvert d'un discours équilibré entre humanisme et fermeté, il s'agit en réalité de lutter contre l'immigration qualifiée d'irrégulière et qui ferait peser sur notre pays une véritable « pression migratoire ». Ce qui est démenti par les recherches.

Le gouvernement a refusé d'autoriser l'Aquarius à débarquer dans un port français pourtant bien plus proche de celui de Valence en Espagne, et où les réfugiés auraient pu déposer une demande d'asile. La FSU dénonce le projet de loi Asile et immigration, qui vise à faciliter les expulsions et à limiter les entrées sur le territoire, pourtant bien en deçà de ce qui avait été annoncé en 2015 : dans le cadre d'un accord au sein de l'Union Européenne, et alors que la France avait promis d'accueillir 12 500 migrants, elle n'en a pris en charge que 4 400 en trois ans. La FSU exige un accueil digne des migrants, le respect du droit d'asile, la fin du placement en rétention des personnes – dont de jeunes enfants – en situation irrégulière et la suppression effective du délit de solidarité.



ATTAC fête ses 20 ans

Ambiance festive et studieuse le 2 juin à la Bellevilloise pour les 20 ans d'ATTAC avec plus de 1 000 participants aux expositions, tables rondes, ateliers, concerts. ATTAC a gagné en visibilité avec sa campagne contre l'évasion fiscale et deux procès gagnés contre Apple (février) et récemment avec la relaxe à Carpentras de Nicole Briend poursuivie par la BNP pour « fauchage de chaises ».

Dans les deux cas, la justice a reconnu la légitimité du combat d'ATTAC pour la justice fiscale.

Prochain rendez-vous : l'Université d'été Solidaire Citoyenne et Rebelle qui se tient à Grenoble du 22 au 26 août, avec une participation de la FSU. Incriptions : www.ue2018.org

Élevage industriel Procès des mille vaches

Le 31 mai dernier, six militants de la Confédération Paysanne, dont Laurent Pinatel, son porte parole, sont passés devant le tribunal d'Amiens suite à la plainte de Michel Welter, le propriétaire de la ferme des mille vaches située dans la Somme.

Les militants ont déjà été condamnés au pénal à des peines allant de 300 euros d'amende à cinq mois de prison avec sursis en 2015 pour le dégonflage des pneus d'engins du chantier de la ferme – en septembre 2013 – et le démontage de pièces du robot de traite au printemps 2014. Le propriétaire réclame 140 000 euros aux accusés, a fait le choix de ne pas solliciter ses assurances pour être dédommagé : l'enjeu de sanctionner financièrement les artisans de ce type d'actions militantes est manifeste. La justice a reconnu la qualité de lanceurs d'alerte des membres de la Conf mais cela n'a pas empêché pour autant leur



Laurent Pinatel, porte parole de la Confédération paysanne.

condamnation pénale ni arrêté la procédure civile. Le propriétaire de la ferme-usine, qui fonctionne avec 900 vaches, est poursuivi devant la cour administrative, pour avoir

transgressé l'autorisation d'élever un nombre maximum de 500 vaches. Cette autorisation a été reconnue illégale depuis. Mais la décision n'a toujours pas été appliquée. Dans la droite ligne du célèbre démontage du McDonald's de Millau organisé par José Bové en 1999, les actions symboliques ont pour objectif de sensibiliser la population aux dangers de l'industrialisation de l'agriculture et de la malbouffe qu'elle produit.

Pour la FSU, les militants en attente du délibéré pour le 13 septembre, ne doivent pas être sanctionnés. Les orientations productivistes actuelles doivent disparaître et laisser toute la place à l'essor de l'agriculture paysanne. En relocalisant les productions, ces modes d'agriculture sont seuls à même de redévelopper l'emploi, de garantir l'origine des produits et la sobriété énergétique. ♦

Grégory Bekhtari

EHPAD

Le compte n'y est pas

Différents rapports officiels font le constat d'« une crise profonde des modèles de ressources humaines » et ce alors que la population vieillit.

Les EHPAD accueillent de plus en plus des pathologies lourdes qui nécessiteraient plus de personnels (une pour une personne dépendante réclame l'intersyndicale; 0,3 actuellement).

Le Conseil Économique et Social (CESE), dans un avis

du 24 avril 2018* analyse l'ampleur des dégradations actuelles et préconise une meilleure prise en charge des besoins.

Après l'importante mobilisation des citoyens, professionnels, élus, personnels et familles, la ministre a rendu publique sa feuille de route. Mais ses réponses sont très insuffisantes. Au-delà des ambitions affichées, les 143 millions supplémentaires

pour 2019 vont permettre de créer en moyenne un poste supplémentaire par EHPAD! Loin des attentes des usagers et de leurs familles. Loin des revendications syndicales! La présence d'un-e infirmier-e de nuit (par mutualisation entre établissements) peut être envisageable mais ne concernera pas les territoires ruraux et les conditions de travail de ces personnels. L'engagement de la ministre à « maintenir les

ressources financières des EHPAD en 2018-2019 » n'est guère rassurant! Pas un mot, non plus, sur le reste à charge exorbitant pour famille et résidents.

L'intersyndicale appelle à l'action: relance de la pétition, interpellation des députés, manifestations à la rentrée. ♦

Sandrine Charrier

* Rapport : « Vieillir dans la dignité » : www.lecese.fr

Loi ELAN

Quatre gros points de tension

Mené au pas de course, le débat parlementaire sur la loi ELAN (Engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique) porté par le ministre de la Cohésion des territoires, a été très tendu. Ambition affichée : « construire plus, mieux et moins cher ».

Selon la nouvelle loi, le parc de logements neufs accessibles aux personnes à mobilité réduite tombera à 10 %. Les constructeurs réaliseront des économies. Les associations dénoncent une « régression sociale ». Une disposition « contraire aux obligations de la France en matière d'accessibilité » dit le Défenseur des droits.

Alors que la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), impose aux communes déficitaires d'atteindre 25 % de logements sociaux, ELAN prévoit de booster leur vente de 8 000 à 40 000 logements par an. Faute d'acheteurs, il sera possible de vendre « en bloc » à des sociétés privées, sans que



Le nombre des logements neufs accessibles aux personnes à mobilité réduite est limité à 10 %.

les maires puissent se prononcer. Les ventes, dans les communes qui n'atteignent déjà pas les 25 %, ont fait débat. Face au tollé suscité par les projets de dérogation à la loi Littoral, les députés ont opté pour un encadrement très strict des nouvelles construc-

tions dans les « dents creuses », parcelles vides entre deux terrains construits.

Enfin, les bailleurs pourront déroger aux concours d'architecture et à la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP). Architectes et élus craignent une perte de qualité des constructions et des milliers de licenciements dans la maîtrise d'œuvre et le BTP. ♦

Pierre Garnier

Retraités

Macron continue, les retraités aussi !

Suite aux mobilisations du 15 mars (200 000 manifestants dans 160 villes), les neuf organisations de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, LSR, Ensemble et Solidaires-UNRPA) réunies le 11 avril, ont considéré que le petit geste du premier ministre, face au succès de la journée, d'exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % de retraités en 2019 ne saurait satisfaire les retraités en colère face aux attaques successives : gel des

pensions, taxes, suppressions de dispositions fiscales spécifiques et augmentation de 25 % de la CSG. Le groupe a donc décidé d'accentuer la pression : pétition exigeant l'annulation de la hausse de la CSG, fin du gel des pensions et leur revalorisation et nouvelle journée de mobilisation.

Les propos tenus le 12 et 15 avril par le président Macron confirment qu'il prend les retraités pour un portefeuille dans lequel

il pioche pour enrichir les plus riches auxquels il offre des cadeaux fiscaux (baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 %, plafonnement d'imposition sur les dividendes, suppression presque totale de l'impôt sur les grandes fortunes...).

C'est le sens qu'ont donné les retraités à leur mobilisation lors de la journée nationale de manifestations décentralisées du 14 juin. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Menaces sur le paritarisme

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il envisage une possible disparition des CHSCT en les fusionnant avec les Comités Techniques et de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les Commissions Administratives Paritaires en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires... Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics. Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration. Une pétition est en ligne sur fsu.fr.

Un plan contre les sargasses

Depuis quelques mois les algues sargasses ont envahi les rivages de la Guadeloupe et de la Martinique. Ces algues sont une catastrophe sanitaire pour les habitants et dégagent des vapeurs toxiques : les malaises se multiplient. La FSU a dénoncé cette situation et organisé des AG et des heures d'information syndicale sur le sujet. Droit de retrait et fermeture d'établissements scolaires se multiplient. Le ministre Nicolas Hulot a annoncé lundi 11 juin un plan de 10 millions d'euros sur deux ans pour lutter contre les sargasses, financé par l'État, l'Union européenne et les collectivités. À suivre...

Salaire au mérite

Le gouvernement veut amplifier les disparités de carrière dans la fonction publique et développer l'individualisation de la rémunération, en y intégrant une part indemnitaire modulable en fonction des résultats.

Il propose à la fois de mettre en place ou d'amplifier la part variable de primes et de réduire la part indiciaire du salaire, ce qui remet en cause le principe de la Fonction publique de carrière.

Or, dans la plupart des services publics, les agents travaillent sur de « l'humain ». Des indicateurs susceptibles d'être retenus risquant fort probablement d'être inadaptés (car mesurant autre chose que le réel) aboutiraient à ouvrir la voie à des dégradations de la qualité du service public, de par leurs impacts sur les conditions de travail, les relations au travail et le rapport au travail des personnels. Ce système risque de mettre en concurrence les fonctionnaires entre eux et de nuire au travail en équipe. Or le budget étant contraint, il n'y aura que peu d'élus ! reconnaitra-t-on le mérite d'un médecin au nombre de patients vus ? Celui d'un agent d'agent aux nombres de dossiers reçus ? Celui d'un enseignant aux résultats de ses élèves et leur progression à partir d'évaluations nationales ? L'objectivation du travail réalisé ne peut rentrer dans une logique d'indicateurs.



Rendez-vous salarial

Un rendez-vous manqué

« **A**méliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés » était un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le rendez-vous salarial de juin était donc très attendu.

La confirmation du gel de la valeur du point d'indice pour 2019, justifiée par le coût trop élevé d'une mesure de dégel, du maintien de la journée de carence et de l'absence d'une compensation suffisante de la CSG sont autant d'annonces d'Olivier Dussopt qui se traduiront par un plus grand décrochage de l'évolution des salaires de la FP par rapport à ceux du privé, ce que les organisations syndicales ont dénoncé. Ces dernières ont de nouveau exigé une politique plus constante et plus juste de valorisation du point d'indice qui rendrait les métiers de la FP plus attractifs.

La plupart des mesures annoncées par Olivier Dussopt ne sont pas des mesures salariales en tant que telles, et leurs portées seront bien minces pour l'ensemble des personnels. Si Olivier Dussopt a annoncé à partir de janvier 2019, la reprise du rythme d'application du

protocole de revalorisation des carrières des agents (PPCR), la plupart des autres mesures ne sont pas des mesures générales et leurs portées seront bien minces pour l'ensemble des personnels. Ainsi, une revalorisation au titre du Compte épargne temps (CET) pour certains agents, une revalorisation ciblée des frais de mission et de l'indemnité kilométrique de 17 %.

Des discussions partielles

Ce rendez-vous, avancé à juin, devait permettre d'avancer dans la perspective d'inscrire budgétairement des mesures salariales. Les questions

d'égalité professionnelle et d'égalité femmes hommes devaient aussi être travaillées. Le gouvernement tourne le dos à la nécessaire reconnaissance du travail et du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique. C'est une question de choix. À travers ces annonces, il démontre qu'il ne veut plus de discussions sur des mesures générales et bénéfiques à tous les fonctionnaires, mais ne souhaite mener les discussions que sur les éléments de salaires permettant des mesures individualisées ou sectorisées. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Un « contrat de mission » ?

La direction générale de l'administration et de la Fonction publique a réaffirmé la volonté du gouvernement d'étendre le recours au contrat dans la Fonction publique et de modifier les lois et règlements qui limitent aujourd'hui le recrutement de contractuels. À terme, davantage d'emplois publics, y compris ceux qui correspondent à un besoin permanent du service public, pourraient être pourvus par un contractuel.

Il souhaite créer un nouveau type de contrat : le « contrat de mission » qui prend fin au terme de la « mission », sur le modèle du contrat de chantier créé dans le secteur privé par les ordonnances réformant le code du travail, sans aucune précision sur les garanties qui y seraient associées. Ce contrat ne répondrait à aucun besoin nouveau de service public mais engendrerait une réduction des droits de l'agent.

Fonction publique

Attention chantiers

Le gouvernement a annoncé la présentation d'un projet de loi dédié à la Fonction publique au 1^{er} semestre 2019. Celui-ci devrait comprendre une batterie de nouvelles mesures issues des 4 chantiers gouvernementaux : instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, rémunérations individualisées et mobilités. Dans chacun de ces chantiers, le discours moderniste et néo-managérial est la règle et le parti pris anti statut est de mise, faisant craindre des mesures régressives d'une ampleur inédite.

Sur le premier chantier, Olivier Dussopt a déjà déclaré qu'il « se traduirait par la création d'une instance issue des instances existantes : comités techniques et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et l'allègement des commissions administratives paritaires (CAP) afin d'accélérer les procédures d'affectation des agents et de permettre une gestion plus fluide et proche du



Le gouvernement a annoncé un projet de loi dédié à la Fonction publique.

terrain ». La fluidité et la proximité sont invoquées pour justifier le contournement des représentants du personnel, laissant la place à l'arbitraire des décisions de l'administration.

Un « contrat de mission »

De même, avec l'extension du recours au contrat, les mots

du ministre sonnent faux : « l'ambition est d'adapter les recrutements aux besoins, d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les employeurs publics dans leurs choix de recrutement ». On oublie bien entendu de préciser que plus de souplesse pour les employeurs, c'est plus de précarité pour les agents et moins de garanties pour le service public.

Un projet de contrat de mission a été présenté sur le modèle du contrat de chantier dans le privé. Il permettrait de signer des contrats qui peuvent être interrompus dès que la mission est finie, un élément d'insécurité de plus. Par ailleurs, le gouvernement a d'ores et déjà fait passer par amendement à la loi Pénicaud, la possibilité de recourir à des contractuels sur les postes de direction et d'encadrement comme c'était déjà en partie le cas dans la Fonction publique territoriale. Les deux derniers chantiers n'ont pas encore fait l'objet d'annonces, mais on sait que

Engagés pour l'action sociale

La FSU met à disposition un guide complet de l'action sociale interministérielle, réalisé par le groupe fédéral action sociale et ses présidents de SRIAS : <http://fsu.fr/Guide-des-prestations-interministerielles-2018.html>

Il présente et détaille toutes les prestations d'action sociale interministérielles dans la Fonction publique d'État avec les derniers taux actualisés et permet de savoir à qui s'adresser pour les obtenir. La diffusion de l'information en direction des personnels est essentielle pour faire vivre le droit à l'action sociale et leur permettre de bénéficier de ces prestations destinées à améliorer les conditions de vie et de travail des agents et de leurs familles. Ce guide est également un outil pour réfléchir et proposer l'adaptation ou la création de prestations pour répondre à l'évolution des besoins des agents.

Retour des privatisations

Française des Jeux, Aéroport de Paris, Engie (ex-GDF), dans le cadre de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), le gouvernement prévoit la privatisation de quelques joyaux de la couronne de la République. Présenté lundi 18 juin en conseil des ministres, le texte a officiellement pour vocation de simplifier les procédures de création d'entreprise, de diminuer les charges pour les PME, de raccourcir les procédures de liquidations judiciaires ou encore de doubler l'actionnariat salarial ou créer un nouvel objet social des entreprises prenant en compte « leur intérêt social ». Un texte complexe, ambiguë, mais qui a un coût estimé à 1,1 milliard d'euros en 2019 et 1,2 milliard en 2010. Sans pousser plus avant l'analyse de la loi Pacte, pour la financer, le gouvernement avance de vieilles recettes, consistant à puiser dans le bien commun et les possessions de l'État qui pour certaines revêtent une dimension stratégique tout en étant une source de recettes fiscales dans un contexte où les finances publiques restent très contraintes et où les dépenses sociales sont robutées.

la rémunération « à la performance » sera mise sur le tapis. Loin de renforcer la motivation, elle conduit plutôt à désorganiser le travail collectif en mettant en concurrence les agents et du fait de l'arbitraire de son attribution. Quant à améliorer les mobilités, le risque est grand que les mesures proposées servent à justifier le plan de suppression de 120 000 postes. Pour la FSU, ces mesures ne sont ni justes ni efficaces, elles relèvent manifestement d'un dogme qu'il faut continuer de dénoncer. ♦

Sandrine Charrier

Vade-mecum laïcité

Le Ministère de l'Éducation a publié un vade-mecum laïcité. Un document novateur et offensif selon le ministre mais qu'une lecture attentive ne confirme pas. Le document compile conseils et pistes d'action dans une logique d'application des principes édictés par la loi avec indication des réponses voire de la sanction face au non-respect de la laïcité. Rien de nouveau au final la démarche restant celle prévue dans le livret de 2015, éducative et responsabilisant l'élève.

Concernant le port par les élèves de signes ou tenues non religieux par nature mais pouvant avoir un caractère ostentatoire, le vade-mecum préconise de les traiter au cas par cas.

Il ne remet pas en cause les textes concernant l'accompagnement des sorties par des parents d'élèves portant un signe manifestant une appartenance religieuse, laissant l'appréciation d'un éventuel comportement de prosélytisme au responsable d'établissement. Le vade-mecum recommande aussi de ne pas laisser passer l'opposition à un enseignement en raison de convictions religieuses, ce qui était déjà l'objet de l'article 12 de la Charte.

Pour la FSU - la nécessité de répondre aux atteintes au principe de la laïcité doit se conjuguer avec la volonté éducative et notamment à ses vertus préventives - c'est par la réflexion et le débat que l'École doit permettre l'appropriation des valeurs de la laïcité. Le ministère doit y consacrer les moyens nécessaires en formation pour y parvenir.



© FERRAZ/ALAMY

Enseignement professionnel

Trop pour le patronat

Le 28 mai dernier, le ministre de l'Éducation Nationale a présenté ses propositions pour « transformer le lycée professionnel ».

Selon lui, cette transformation passe par « la valorisation de l'excellence et de l'exigence professionnelle, la transmission de compétences de pointe, la valorisation du travail collectif, la consolidation des diplômes nationaux, une orientation plus progressive et un accompagnement renforcé des élèves pour les amener au plus loin de leurs talents. » Pourtant, à y regarder de plus près, les mesures de son plan vont à l'encontre des intentions affichées.

La réforme annoncée de la voie professionnelle scolaire se fera avec moins de moyens qu'aujourd'hui et aura pour conséquence la suppression d'au moins 6000 postes d'enseignants et la perte de 120h de cours en moyenne pour les élèves, soit l'équivalent de 3 semaines et demie de formation.

Les enseignements généraux sont les premiers à subir une baisse, mais là où les dispositifs de co-enseignement, de

remédiation ou d'aide à la réalisation de projets proposés seront mis en place, ce sera en prenant sur le volume horaire global de toutes les disciplines. L'instauration des secondes dites « à famille de métiers » entraînera une déprofessionnalisation des formations, puisque la spécialisation des cursus sera réduite de 3 à 2 ans. Le recrutement à effectif réduit des CAP est terminé alors même que ces classes devront dorénavant mêler indifféremment des lycéens qui passent leurs épreuves terminales au bout d'un, deux ou trois ans. Dans ce contexte, le développement des campus d'excellence, qui est en déca-

lage quasi complet avec la réalité du terrain, sert avant tout d'écran de fumée pour dissimuler les nombreuses régressions.

Ces mesures, qui sont dans la suite logique de la généralisation du bac pro en 3 ans lancée il y a 10 ans, sont inacceptables, car elles dégradent les conditions d'études des jeunes et de travail des PLP.

Avec les autres syndicats, le SNUEP-FSU a envoyé un courrier au ministre exigeant « un réel effort d'investissement en moyens humains et financiers » pour « viser l'excellence de la voie professionnelle ». ♦

Grégory Bekhtari

Bio au restaurant

Les députés avaient adopté l'article 11 du projet de loi Agriculture et alimentation visant à augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique et tenant compte de l'environnement dans la restauration collective, au moins 50 % de produits bio, locaux ou sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Il s'agit de produits « bénéficiant de l'écolabel pêche », ou « issus de l'agriculture biologique » ou « d'une exploitation ayant fait l'objet d'une certification environnementale » et acquis en « prenant en compte le coût du cycle de vie du produit ». Le Sénat, considérant que « faire venir du bio qui a fait 1 000 km n'aurait pas de sens » a retiré l'objectif de 20 % pour préserver en toutes circonstances, selon lui, un objectif d'approvisionnement local.



© REMIEN/ALAMY

Réformes

L'enseignement agricole en danger

Pour Jean-Marie Le Boiteux, secrétaire général du Snetap FSU, cela ne fait aucun doute : il y a le feu à la grange ! Comprenez : l'enseignement public agricole est gravement menacé, et le ministère de tutelle aux abonnés absents. D'abord sur la réforme du bac, sur laquelle le ministre Blanquer a clairement la main. Or elle menace dans son existence le bac S à option Écologie, Agronomie et Territoires. La réduction à deux disciplines majeures – physique/chimie et biologie – au lieu de trois précédemment conduirait à l'abandon des mathématiques, ce qui risque de détourner de ce bac, et donc des lycées agricoles qui y préparent, nombre d'élèves.

Ensuite la réforme prochaine de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage va dans le même sens. Spécificité de l'enseignement agricole, les apprentis sont scolarisés à 80 % dans les lycées publics ; ils s'y forment à de nombreux



Spécificité de l'enseignement agricole, les apprentis sont scolarisés à 80 % dans les lycées publics.

métiers, d'une très grande variété, allant des emplois agricoles aux jardiniers de collectivités, la forêt ou les métiers de l'agro alimentaire. Les fonds viennent à présent majoritairement des Régions et non de la taxe d'apprentissage car le secteur est dominé par les petites entreprises qui n'y sont pas assujettis.

Avec la réforme, le financement viendra d'un organisme collecteur central – France compétences – qui reversera aux salariés en formation par

voie contractuelle. D'où une menace de disparition pour les CFA présents dans les lycées agricoles qui n'accueillent que peu d'apprentis. Enfin, Bercy aurait fixé l'objectif d'une baisse de 2000 postes sur un total de 20000 en cinq ans. Les maigres acquis du précédent quinquennat avaient au moins permis de rétablir une formation initiale des enseignants. Aujourd'hui, il faut se battre contre la fermeture programmée de certains lycées, prochainement celui de Moissac en Tarn et Garonne. Le Snetap FSU s'y emploiera. ♦

Matthieu Leiritz

École à 3 ans et subventions privées

Un surcoût de 125 000 euros par an, c'est la somme évaluée par la ville de Blois pour le financement des écoles maternelles privées suite à la décision de rendre l'instruction obligatoire à 3 ans.

Depuis 1959, les municipalités prennent part aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat dans les mêmes conditions qu'elles participent à celles des écoles publiques. Après la mise en œuvre de la mesure, des communes craignent d'être conduites à mettre la main au portefeuille.

Certains maires appellent l'État à ne pas augmenter les charges des communes étant donné l'effort financier déjà imposé. Ils craignent de voir la barque se charger avec cette nouvelle obligation impliquant de revoir les règles de financement des écoles privées sous contrat.

Fusion des académies

13 académies en 2021

Après le redécoupage des Régions en 2015, le ministère avait laissé la carte des académies en l'état en instituant toutefois les « régions académiques », chacune d'elle dirigée par un recteur, interlocuteur unique dans le domaine éducatif face au président de Région.

Avec la publication fin mai du rapport de l'Inspection générale sur la réforme territoriale dans l'Éducation nationale, une nouvelle étape est

franchie vers la fusion des académies : les académies métropolitaines devront correspondre aux treize nouvelles Régions en 2021 : le fonctionnement des régions académiques serait chronophage et leurs recteurs n'auraient pas l'autorité hiérarchique nécessaire à la prise de décision. La FSU a dénoncé les conséquences attendues de ces fusions et défendu le modèle académique existant. Pour elle,

outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale donnera plus de compétences aux Régions pour les inscrire dans le schéma européen. Les inégalités territoriales, les conditions de réussite des élèves, sont absentes du rapport. En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves, permettront au système édu-

catif de mieux remplir son rôle ? Pour la FSU, les politiques publiques d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels pilotés concrètement par le ministère. La régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications. ♦

Sandrine Charrier

Mobilisation exemplaire des Psy-EN

600 Psy-EN, DCIO et personnels administratifs ont participé à l'assemblée générale intersyndicale le 5 juin à Paris pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation nationale. Des échanges ont eu lieu sur les nombreuses actions dans les académies depuis des mois et sur les actions futures (boycott des commissions d'appel, actions devant les conseils régionaux lors de la présentation de la loi...). Venus de toute la France pour manifester leur colère face au projet de transfert des DRONISEP (Délégation régionale de l'office nationale d'information sur les enseignements et les professions) et de fermeture des CIO, près du tiers de la profession a manifesté l'après-midi. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été apportée par le ministère, l'intersyndicale appelle les collègues à maintenir et amplifier la mobilisation.

Maternelle

Le SNUipp-FSU a signé aux côtés d'une quinzaine de partenaires un texte regrettant le rendez-vous manqué des Assises de la maternelle les 27 et 28 mars derniers. Seule annonce : la scolarité obligatoire à 3 ans. Rien sur les programmes 2015 pourtant bien accueillis dans les écoles, surreprésentation des neurosciences, quasi-absence des acteurs (associations partenaires, enseignants, ATSEM, parents). De nombreuses questions restent sans réponses aussi bien en termes d'effectifs, de formation que de pédagogie.



© DANIEL/ANSA

Colloque Psy-EN

Quels enjeux pour le métier ?

Le 6^e colloque des psychologues de la FSU qui s'est tenu les 28 et 29 juin à Paris a fait carton plein. Il a permis aux participants de réfléchir et d'échanger sur le thème « Être psychologue dans un monde « d'experts » : quels enjeux pour le métier, la société et le sujet ? ».

Aujourd'hui les questions de la performance et de l'efficacité envahissent toutes les dimensions de l'activité humaine. Les neurosciences en particulier se présentent comme nouveaux vecteurs de la compréhension de la cognition et des émotions. Recherche d'un monde contrôlé et contrôlable qui peut ignorer la vulnérabilité humaine, le désir et toute référence à l'inconscient. En même temps, et peut-être en réaction, un vif engouement pour des techniques de méditation ou d'expériences de « pleine conscience » se développe.



Continuer la lutte pour éviter le détricotage du statut et la mise à mal de la spécialité.

Quelle place ces développements techniques et scientifiques laissent-ils à la psychologie et aux psychologues ? Sur quoi porte finalement l'« expertise » des psychologues ?

Interventions de chercheurs, tables rondes et échanges sous formes d'ateliers ont permis d'aborder leur impact sur nos pratiques et l'actualité professionnelle. Cette réflexion en commun constitue une

ressource vivifiante pour permettre aux Psy-EN de continuer la lutte dans leurs différents champs d'exercices : dans l'Éducation nationale pour éviter le détricotage du statut et la mise à mal de la spécialité du Second degré ; au ministère de la justice pour que le nouveau statut soit respectueux des spécificités professionnelles et du travail clinicien ; à Pôle-emploi pour que le respect de la qualification de psychologue et de la déontologie s'applique dans toutes les agences. ◆

Pierre Garnier

Recrutements

Attractivité en berne

Les résultats d'admissibilité des concours de l'éducation nationale confirment la persistance d'une crise du recrutement.

Dans le premier degré, malgré la diminution des postes proposés cette année (- 1 161), on dénombre seulement 18 017 admissibles pour 11 840 postes à pourvoir, soit une moyenne de 1,52 candidat pour un poste. Plus de la moitié des académies compte moins de 2 candidats pour une place. À Créteil et à Versailles, il y a moins d'admissibles que de

postes au concours et 116 recrutements sont déjà perdus. Ils s'ajoutent aux 2 796 postes non pourvus depuis 2013. Dans le second degré, alors que plus de 2 600 postes ont été retirés par rapport aux concours de 2017, 125 postes en lettres classiques et en allemand ne pourront pas être pourvus. En lettres modernes, anglais et mathématiques, où il y a moins de deux admissibles par poste, une proportion non négligeable de postes offerts devrait aussi être per-

due. Pour éviter l'aggravation des conditions de rentrée, la FSU demande des listes complémentaires à l'issue des résultats d'admission.

Au-delà, le manque de candidats en mesure de réussir aux concours n'est pas une fatalité. Des solutions simples existent pour rendre le métier attractif : des pré-recrutements pour financer les études qui y mènent sans avoir à travailler et une vraie revalorisation salariale. ◆

Grégory Behltari



© F. TRÉVIER/ANSA

Éducation

Rentrée 2018 : on attendait mieux

Premier et second degré : les grandes tendances comment à se dessiner.

Dans le premier degré, 3 880 postes seront créés pour une prévision de 30 360 élèves en moins.

Des ouvertures de classes sont encore possibles, un tiers des postes étant « gardés sous le coude » pour faire face à des situations trop tendues. 100 postes seront dédiés aux conventions ruralité, 100 autres pour des créations d'ULIS, pour scolariser des élèves en situation de handicap. Mais les 3 880 postes ne suffiront pas à financer la mesure-phare du gouvernement. En effet, le dédoublement des CP et des CE1 en REP+ et des CP en REP « consommera » à la rentrée environ 6 200 postes. La priorité à l'Éducation prioritaire est visible, mais 1 200 postes font encore défaut pour préparer la rentrée. C'est donc dans le rural, avec un solde négatif de l'ordre de plus de 800 postes, que l'administration va piocher. Pourtant le chef de l'État avait déclaré qu'« il n'y aurait plus de fermetures de classes dans les écoles primaires des territoires ruraux. »

Les moyens attribués au second degré public sont en baisse, quoiqu'en dise le ministre, alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus. Le ministère s'est livré à une vaste opération de redéploiement entre les académies dans laquelle les plus touchées, y compris quand elles gagnent des élèves, sont celles qui concentrent le plus de difficultés sociales avec un fort poids de l'éducation prioritaire.

Les collèges, en poussée démographique forte en 6^e, seraient à leur tour sacrifiés, alors que le ministère annonçait en décembre leur attribuer des moyens au motif de la poursuite de leur réforme... et les classes à 35

voire plus en lycée seront de plus en plus la norme.

Au lycée, au-delà des critiques de fond que l'on peut porter sur la future réforme, on ne peut que condamner la méthode qui consiste à en anticiper certains aspects (heures dédiées à l'accompagnement personnalisé) alors même que les textes ne sont pas publiés.

Sur le plan des enseignements, le ministère vient d'annoncer des aménagements de programmes pour l'école et le collège pour septembre 2018 dont on se demande bien comment les équipes pédagogiques vont pouvoir se saisir dans des délais aussi courts et sans calendrier de mise en œuvre encore connu. ♦

Sandrine Charrier et Pierre Garnier

AESH lors du temps péri-scolaire

La Cour administrative d'appel de Nantes vient de donner tort à l'État qui refusait la prise en charge d'un AVS pour accompagner une enfant porteuse de handicap pendant le temps péri-scolaire. Elle a considéré que, « dès lors que l'accès aux activités périscolaires apparaît comme une composante nécessaire à la scolarisation de l'enfant et que ces activités sont préconisées à ce titre par la CDAPH, il incombe à l'État (...) d'assurer la continuité du financement des accompagnants des élèves en situation de handicap pendant les activités périscolaires, et ce, alors même que l'organisation et le financement de celles-ci ne seraient pas de sa compétence ». À suivre...

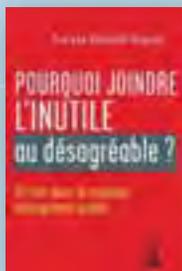
Parcoursup : premier bilan

Le nouveau système d'admission aux études supérieures devait être, dans les déclarations ministérielles, un anti APB : chaque élève aurait accès à une orientation choisie et non subie, un terme serait mis à l'aberration de l'affectation dans le supérieur par tirage au sort. Qu'en est-il ? Les élèves subissent un stress permanent, avec souvent l'incompréhension, la déception voire l'abandon. Formations supérieures ne peuvent finaliser leur liste d'inscrits avant la rentrée, ce qui accroît considérablement le travail des personnels. Certes, « D'un point de vue mathématique, on est loin d'un scénario catastrophe » affirme ainsi Claire Mathieu, professeur au collège de France, spécialiste des algorithmes, relayée par Hugo Gimbert, chercheur en informatique à l'université de bordeaux, tous les deux concepteurs du système. Cependant, les formations de l'enseignement supérieur choisissent les candidats qui leur semblent les plus aptes à réussir et dans ce système, les universités les plus prestigieuses siphonnent les meilleurs dossiers. D'où, pour les élèves les plus fragilisés socialement, en particulier parmi les bacheliers professionnels et technologiques, le risque d'être partout refusés. La majorité des lycéens des quartiers les plus défavorisés sont donc condamnés à contempler les autres se servir et à attendre. Au-delà des éléments de langage officiels, tout ceci reste bien loin d'une démarche volontariste, réclamée par la FSU, de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.



© MIRA/WIA

L'institut vous propose un nouveau livre



« Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? » En finir avec le nouveau management public

Entretien avec **Évelyne Rognon**

1. Pourquoi ce titre ?

L'évidence est là : ce qu'on cherche à nous faire faire est désagréable, souvent pénible, parfois destructeur. Qui plus est, cela n'a aucun intérêt du point de vue de l'amélioration du service rendu au public, et c'est même la plupart du temps contre-productif.

Qu'est-ce que le Nouveau management public ?

C'est l'application au secteur public des modes de gestion du privé. Quand les agents remettent en cause ces méthodes, on les accuse d'être des idéologues, qui refuseraient la mise en œuvre de réformes.

Mais l'idéologue, ce n'est pas l'agent qui se bat pour bien faire son travail, c'est celui qui s'accroche à un dogme fondateur : ce qui motiverait les êtres humains, c'est l'appât du gain. La professeure des écoles travaille-t-elle « avec modération », en attendant une hypothétique augmentation ? L'infirmier soigne-t-il ses patients avec réserve ? La chercheuse retient-elle ses idées ?

Jean-Michel Blanquer a dit : « Il faut mettre de l'argent en jeu pour encourager les professeurs qui font progresser les élèves. »

Qu'en pensez-vous ?

Évaluer de façon immédiate et chiffrée la qualité du travail d'un agent du service public est une gageure. Comme il est quasi impossible de mesurer les progrès réflexifs d'un élève, l'amélioration de la prise en charge d'une patiente, la restauration des conditions de possibilité d'une vie décente d'un demandeur d'emploi, alors on mesurera ce qu'il est possible de mesurer : le nombre de devoirs donnés, d'entretiens réalisés, de questionnaires renseignés, d'articles publiés, d'actes réalisés, etc. Mais en faisant cela, on rate évidemment ce qui fait l'essentiel de la mission, le cœur du métier. En un sens, on peut comparer cela au comportement du fou qui cherche ses clés sous un lampadaire : il ne cherche pas à l'endroit où il a perdu ses clés, mais là où c'est éclairé.

Peut-on vraiment en venir à bout ?

Oui ! On peut prendre le NMP à son propre jeu, celui de l'efficacité, et mettre en lumière les études qui montrent qu'il est inefficace. Se saisir aussi de toutes les études et expériences qui prouvent que le service public est en général moins coûteux, plus égalitaire et plus fiable que les opérateurs privés.



L'Institut de recherches vous propose de l'acquérir à un tarif préférentiel : 7 € + 2 € frais de port pour un prix de vente public : 10 €

 **Bon de commande - Offre valable jusqu'au 30 juillet 2018**

Nom ou Organisation 

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Total
Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ?	7 €
Frais de port	2 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Actions publiques pour une planète verte



Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrie,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

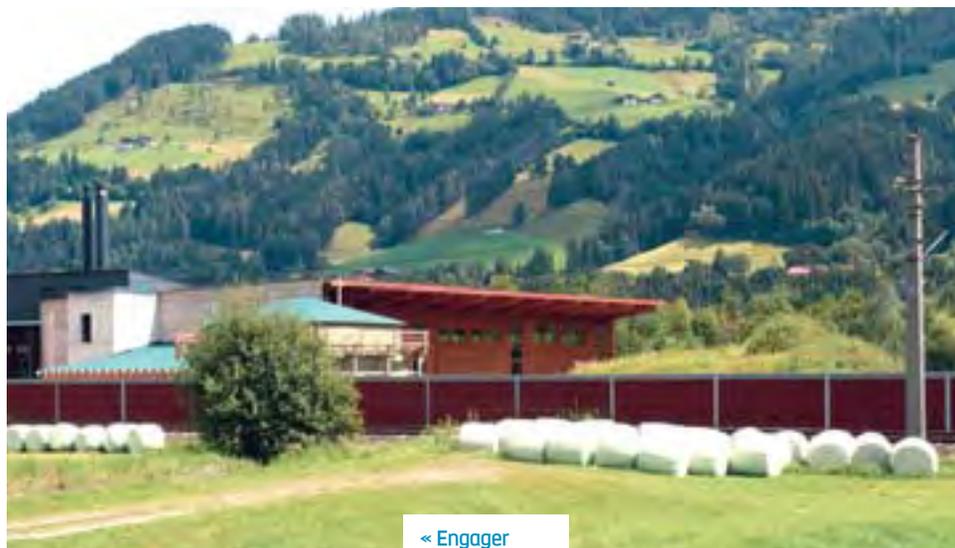
**Pas de transition écologique sans action publique.
Petit panorama non exhaustif.**

L'urgence climatique actuelle se double d'une atteinte sans précédent à la biodiversité en recul partout dans le monde. Cela menace les équilibres favorables au développement pérenne des sociétés humaines. Face à ces enjeux civilisationnels majeurs, les solutions sont connues et diffusées depuis longtemps par diverses personnalités scientifiques, associations ou mouvements écologistes et organisations internationales. La notion de transition écologique, processus de changement économique, social et

culturel devant mener à la construction de sociétés soutenables qui préservent la planète et ses écosystèmes, s'est répandue au-delà des cercles d'experts pour rejoindre la sphère du débat public. Le temps de la conviction a laissé place au temps de l'action politique des états en faveur de cette transition à l'échelle mondiale. L'Accord de Paris signé en 2016 est ainsi historique en ce qu'il marque l'intention de la quasi-totalité des pays reconnus par l'ONU de s'engager dans une stratégie commune de lutte contre le réchauffement climatique pour atteindre l'objectif de la « neutralité carbone »

(la concordance entre le niveau d'émissions de gaz à effet de serre produits par les activités humaines et celui absorbé par les océans et la biomasse) en 2050. Au niveau de la France, ces engagements étaient déjà en partie déclinés dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD). Mais leur mise en application concrète en termes de politiques publiques est aujourd'hui insuffisante, voire en régression. En effet, différents groupes de pression pèsent en France sur les choix de nos dirigeants pour empêcher par exemple le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables ou celui de pesticides dangereux comme le glyphosate par des produits respectueux de l'environnement. Les politiques d'austérité actuelles sont également un obstacle majeur à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité en affaiblissant profondément les services publics nationaux et des collectivités territoriales qui en sont les acteurs. Les moyens pour soutenir les projets locaux d'autonomie énergétique, en prenant exemple sur la ville de Güssing en Autriche, sont quasi absents. Dans l'hexagone, ces politiques nous privent également des investissements nécessaires à la création massive d'emplois verts, ou encore à la formation au développement durable dans l'éducation nationale et ailleurs, qui est essentielle pour faire changer les mentalités et encourager un mode de consommation sobre et responsable.

Transition écologique, une obligation



« Engager la transition écologique, ce n'est pas proposer un simple verdissement du système actuel, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, rompant avec la dictature du PIB ».

La « transition écologique » est un concept créé par l'enseignant anglais en permaculture Rob Hopkins et explicité dans son « Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale », publié en 2008.

Il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire (quartier, ville, village...), à prendre conscience des conséquences conjuguées de la convergence du pic du pétrole (fin du pétrole abondant et peu cher) et du changement du climat, et de la nécessité de s'y préparer concrètement en ayant une vision positive de l'avenir et en expérimentant des solutions relatives à l'autonomie locale.

Gouvernance démocratique, ancrage territorial, aujourd'hui de nombreux citoyens s'engagent dans cette transition : AMAP, agriculture de proximité, initiatives d'économie solidaire, réintroduction de l'agriculture dans l'espace urbain, production locale d'énergie, objecteurs de croissance, mouvement des villes en transition...

Depuis 2013, l'État français affiche la transition écologique comme une priorité, après avoir publié un Livre blanc sur son financement. Soixante-trois mesures y sont proposées pour transformer les « normes de production, de consommation et d'investissement vers un mode de développement économique décarboné, capable

d'entretenir et renouveler ses ressources ».

Cette volonté s'est également traduite en 2017 par l'affichage d'un ministère de la transition écologique et solidaire, mais l'ensemble des politiques publiques à mettre en œuvre pour satisfaire aux ambitions de transition écologique et énergétique régresse comme l'illustre le rejet des amendements concernant la sortie du glyphosate, remise en cause de la loi « Littoral » à travers un amendement au projet de loi ELAN (Engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique).

Production et consommation

Comment passer concrètement du mode actuel de production et de consommation à un mode plus écologique ? Peut-on engager cette transition sans adopter un nouveau modèle économique et social ? Selon Philippe Frémeaux, Wojtek Kalinowski et Aurore Lalucq dans leur ouvrage *Transition écologique, mode d'emploi, Les petits matins/Alternatives économiques 2014*, « Engager la transition écologique, ce n'est pas proposer un simple verdissement du système actuel, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, rompant avec la dictature du PIB ». Pour la FSU, il y a aujourd'hui une nécessité de choix politiques forts

Le SNE-FSU pour l'environnement

Le syndicat national de l'environnement (SNE-FSU) regroupe les agents du ministère de la transition écologique et solidaire. Pour le SNE, « les ministres successifs sont priés de ne pas s'immiscer dans les affaires sérieuses ». Nicolas Hulot ne fait pas exception.

« De nombreuses mesures de ce gouvernement sont insuffisamment ambitieuses voire nocives pour l'environnement. L'actualité en témoigne. Moins visibles, l'influence des lobbies et les réformes successives des services et établissements publics sapent les organisations, les compétences, les effectifs qu'il a été si difficile de mettre en place au fil du temps. La fragilisation de l'État régalien et régulateur remet en question la possibilité d'un "plan Marshall" de la transition écologique, mobilisant tous les leviers possibles, pour la véritable mutation nécessaire pour un avenir soutenable et désirable ».

qui permettent à tous de vivre mieux. La transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale de la question énergétique, plutôt que de renforcer les logiques du capital. Elle ne doit pas être instrumentalisée au service d'un « capitalisme vert ». Elle peut au contraire représenter un véritable progrès humain en permettant, via une meilleure répartition des ressources, la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes, tout en préservant la biodiversité.

S'engager dans la transition écologique est une opportunité pour résoudre la crise sociale et économique caractérisée notamment par le chômage de masse.

Au-delà de ces secteurs, une société « bas carbone » est une société qui fait le choix du développement des activités de service, intensives en main-d'œuvre : davantage de services à la personne, d'éducation et de culture. Promouvoir la transition écologique, c'est donc développer les services publics ! ♦

Éduquer au développement durable

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'école, pour éveiller les élèves aux enjeux environnementaux. Elle est inscrite dans les programmes.

Ambition très élevée : celle d'éduquer pour mettre en œuvre la transition écologique de l'ensemble de la société. L'idée est à la fois de former les élèves à vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi de leur transmettre les savoirs qui leur permettront, en tant que citoyens, de comprendre et d'agir en fonction des enjeux du développement durable.

Les problématiques de l'EDD embrassent le social, l'économie, la culture et l'environnement. Dans cette logique, l'EDD ne constitue pas une nouvelle discipline. La géographie est l'occasion d'évoquer villes et transports durables, l'économie de poser la question des déséquilibres Nord/Sud. Les sciences et la technologie, pour traiter aussi des sujets comme ressources, risques majeurs, changement climatique, biodiversité, agriculture durable et alimentation.

Le ministère incite aussi à ancrer le développement durable dans la réalité concrète du milieu scolaire et à développer des débats. Il labellise « E3D – École/Établissement en démarche de développement durable », ceux engagés dans un projet articulant enseignements, vie scolaire, gestion et maintenance de la structure scolaire, tout en s'ouvrant sur l'extérieur. Car la démarche partenariale entre la communauté éducative, les collectivités territoriales et les parties prenantes et associations intervenant dans le champ de l'EDD est également convoquée.

À souligner le programme Enseignements technologiques STI2D censé répondre aux attentes complexes de la société en dévelop-



Éduquer pour mettre en œuvre la transition écologique de l'ensemble de la société.

pement durable. « Acquérir des concepts de base de la technologie industrielle et les appliquer dans une logique de limitation de l'impact environnemental » constitue une compétence pour réussir le baccalauréat STI2D. De quoi former les futurs constructeurs de nouveaux « Güssing » (ville d'Autriche totalement autonome en énergie) ? (voir p. 22). La problématique du développement durable apparaît donc au niveau du baccalauréat, mais elle concerne également l'ensemble des diplômes professionnels : un « verdissement » des référentiels ayant été prévu du CAP au BTS. Si l'éducation nationale fournit de nombreuses ressources, s'appuyant notamment sur des actions de terrain, son engagement dans les formations initiale et continue des enseignants en la matière est quasi inexistant sur ces leviers pourtant indispensables pour développer l'EDD. ♦

Emplois verts

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'économie verte désigne une économie qui entraînera une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. D'où l'apparition massive de nouveaux emplois, ou de nouvelles compétences pour exercer les métiers existants, dans toute une série d'activités : agriculture, exploitation forestière, pêche, énergie, industrie manufacturière, recyclage, bâtiment, transports... Il ne s'agit pas nécessairement d'emplois directement liés à la nature mais qui contribuent à une démarche économique moins polluante, plus sobre et donc à la transition vers des sociétés durables à faible teneur en carbone. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie et de matières premières, les gaz à effet de serre, les déchets et de protéger les écosystèmes et la biodiversité. Dans cette logique, on distingue ainsi les métiers verts des métiers verdissants. Les premiers participent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les dommages sur l'environnement : agents de parc national, technicien de mesure de la qualité de l'eau, juriste en environnement, diagnostiqueur de qualité de l'air...

Les seconds visent à accroître la dimension environnementale dans des pratiques professionnelles et des métiers dont la finalité première n'est pas environnementale : agriculteur bio, plombier installant des pompes à chaleur, maçon assurant l'isolation thermique, voire transporteur routier... Selon l'Insee, l'ensemble de l'économie verte aurait représenté près de 900 000 emplois en France en 2015, chiffre en progression constante. Parce que développer les emplois verts est un enjeu urgent et prioritaire, la FSU participe à la campagne Emplois-Climat qui exige la création d'un million d'emplois verts d'ici 2020.



© THE WESZ/ANSA

La stratégie nationale de la transition écologique



© THE WESZ/ANSA

Le secteur du bâtiment envisage d'atteindre une réduction d'un tiers de consommation d'énergie en rénovant massivement. Dix mille emplois ont déjà été créés.

La stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) propose pour une période allant de 2014 à 2020 des orientations et des priorités pour répondre aux enjeux environnementaux : changement climatique, ressources, risques sanitaires et biodiversité. Cette triple ambition se mesure dans les politiques et actions menées aussi bien au niveau national que dans les territoires avec trois objectifs : définir une vision à l'horizon 2020, transformer le modèle économique et social pour une croissance verte et favoriser l'appropriation de la transition écologique pour tous.

Ainsi l'un des neuf axes de la SNTEDD, « développer des territoires durables et résilients », se traduit dans le Mené, territoire de Bretagne excentré avec mono-activité, par 3 projets (une unité de méthanisation, une production de l'agro carburant et un parc éolien) visant à atteindre l'autonomie en 2030.

L'action publique ne s'interdit aucun domaine sitôt que l'urgence s'impose. Ainsi la ville de Lons-le-Saunier, échaudée par la pollution de ses eaux, subventionne ainsi la production agricole bio de Lons dans un projet répondant à l'axe « s'engager dans l'économie circu-

laire et sobre en carbone » suite au problème de pollution des eaux par l'agriculture.

Au niveau santé la décision d'interdire le bisphénol A dans les biberons et dans les matériaux au contact d'aliments, celle interdisant l'épandage aérien ou la mise en place du dispositif d'identification des véhicules polluants actent la priorité donnée à l'axe « prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales ». Les projets concernant les risques climatiques ou de subversion marine encourageant quant à eux la prise en compte des phénomènes naturels dans les choix d'aménagement via la relocalisation des activités, des biens et des populations.

Un modèle économique et social pour une croissance verte

Trois axes définissent la transformation du modèle économique et social pour une croissance verte. Trois autres favorisent l'appropriation de la transition écologique par tous, priorisant l'éducation, la sensibilisation et la formation à la transition écologique. 10 000 projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées les désignent comme des établissements labellisés.

Glyphosate : pas d'interdiction

Le glyphosate est un désherbant très utilisé par les agriculteurs et dont les effets néfastes pour l'environnement sont connus. Pourtant, et ce malgré la mobilisation et une pétition portée par une quarantaine d'organisations et signée par 270 000 citoyens, le ministre de l'agriculture a réussi à faire en sorte que les amendements visant l'interdiction du glyphosate ne figurent pas dans le texte de loi « Agriculture et alimentation » votée le 30 mai dernier à l'Assemblée nationale. Pourtant, suite à la décision européenne de prolonger l'autorisation du glyphosate durant cinq ans, Emmanuel Macron avait promis d'interdire ce produit au plus tard dans les trois ans. Il semble au contraire avoir abandonné la volonté de mettre en œuvre le plan visant à réduire l'usage des pesticides dans l'agriculture. Affaire à suivre le 26 juin prochain lorsque les sénateurs en débattront en séance plénière.

La mutation oblige certains secteurs à évoluer. Cette dynamique se traduit par des créations d'emplois nouveaux et des adaptations dans les emplois existants. Ainsi le secteur du bâtiment envisage d'atteindre une réduction d'un tiers de consommation d'énergie en rénovant massivement. Dix mille emplois ont déjà été créés. Les énergies renouvelables devraient quant à elles se développer considérablement et employer de la main-d'œuvre qualifiée. Le traitement des déchets sera également générateur d'emplois. Paris en créera de nombreux pour atteindre en 2050 l'objectif zéro déchet.

Enfin de nouveaux métiers devraient voir le jour tels que coordinateur de proximité, éco-gestionnaire ou facilitateur d'énergie.

La transition écologique nécessite un changement dans les habitudes et dans les modes de pensées. Il est indispensable de leur donner les outils pour agir de manière collective, et de les accompagner. ♦

Accords de Paris

En 1992, suite à la Déclaration Finale du Sommet de la Terre de Rio, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est adoptée par 166 états.

Sa création a pour origine le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 1990, qui établit une responsabilité des activités humaines dans le réchauffement climatique.

La haute autorité de la Convention est appelée Conférence des Parties (COP).

Elle associe les pays signataires et est chargée du suivi et de la mise en application de leurs engagements, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Suivent les étapes essentielles que sont le Protocole de Kyoto, lancé en 1997 et entré en vigueur en 2005, puis la Conférence de Copenhague, 15^e Conférence des Parties (COP 15), en 2009.

L'Accord de Paris (COP 21), qui a eu lieu en décembre 2015, entre en vigueur en novembre 2016. De façon inédite, il a été signé à ce jour par 196 états sur 197, si bien qu'il est couramment qualifié d'accord « universel ». Contrairement au Protocole de Kyoto, l'accord de Paris ne fixe pas des objectifs qu'aux pays développés, mais à toutes les parties, en prenant en compte les spécificités des pays en développement. Il demande aux pays de faire en sorte que la hausse

de la température moyenne planétaire reste « nettement en dessous de 2 °C » par rapport à son niveau pré industriel et de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse de la température à 1,5 °C ». Les États se sont engagés d'abord à réduire les émissions de GES de 20 à 25 milliards de tonnes puis à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Les pays développés se voient enjoins à verser 100 milliards de dollars minimum d'aide climatique aux pays en développement. Mais les limites sont nombreuses. Le traité, qui n'est pas juridiquement contraignant, ne prévoit pas de sanction en cas de non-respect des règles communes et exige seulement de tous les pays qu'ils rendent des comptes de façon transparente sur leurs politiques publiques de décroissance carbonique. Suite à la pression des pays de l'OPEP, il ne dit rien sur les énergies renouvelables et l'abandon de l'extraction des énergies fossiles. L'aide climatique n'est assurée que jusqu'en 2025.

Aucune mesure de taxation du carbone n'est envisagée. Le retrait des États Unis, deuxième plus grand émetteur mondial de GES après la Chine, est un obstacle supplémentaire, tandis que la signature de traités commerciaux comme le TAFTA ou le CETA, jugé « incompatible avec l'Accord de Paris » par la fondation Nicolas Hulot, vont totalement à l'encontre des objectifs de la COP. ♦

Paris, grande métropole polluée, où a été signé le plus important accord pour lutter contre le réchauffement climatique.



Autriche : de quel bois Güssing se chauffe ?



«Le monde entier devrait devenir Güssing!», dicit Arnold Schwarzenegger.

Güssing, petite localité autrichienne du Burgenland de 4 000 âmes ne tire plus seulement sa réputation de son vieux château fort. Grâce en particulier à l'utilisation du bois, cette commune affiche un bilan carbone neutre à 80 %, toutes consommations confondues, bien loin devant l'objectif de l'UE de parvenir à 50 % d'ici à 2030. Un modèle pour l'UE et au-delà.

«Le monde entier devrait devenir Güssing!», déclarait Arnold Schwarzenegger dans une envolée lyrique pro énergies renouvelables. Cité dortoir très éloignée des représentations bucoliques, à quelques encablures du Rideau de fer qui séparait l'Autriche de la Hongrie, Güssing était dans les années 1990 une ville pauvre au budget largement entamé par le coût des énergies fossiles. En abattant les arbres des forêts environnantes, les bûcherons laissaient pourrir des amas de déchets de bois.

Un ingénieur imagine utiliser cette biomasse organique pour permettre à la ville de produire sa propre énergie, tout en soulageant le portemonnaie des contribuables. Le maire de l'époque, Peter Vadask est enthousiaste. En 1995, l'Autriche intègre l'UE, et la commune

perçoit de substantielles subventions pour la construction d'une centrale thermique à bois.

Énergie à prix bas, création d'emplois

Un cercle vertueux se dessine alors. Güssing retrouve du pouvoir d'agir, attire des sociétés du fait des prix bas de l'énergie qu'elle produit. Elle crée des emplois pour ses habitants dont certains

devaient aller travailler loin, à Vienne et au-delà. Ses dépenses en énergie diminuent de moitié. Les bâtiments publics sont isolés. La cité fait son entrée dans le XXI^e siècle en parvenant à 100 % de son électricité et de son chauffage produits avec des sources renouvelables.

« Güssing est la seule ville en Europe totalement autonome en énergie, grâce aux énergies renouvelables », déclare Reinhard Koch, l'ingénieur inspiré devenu directeur du Centre européen des énergies renouvelables... de Güssing. Tous les habitants se chauffent et sont raccordés « au local ». « L'énergie verte était bon marché : notre meilleure publicité était la bouche-à-oreille entre voisins », selon Peter Vadask.

2001 marque aussi la mise en service d'une nouvelle centrale électrique, ultra moderne, qui transforme le bois en gaz pour produire chaleur et électricité. Des centrales de production de biogaz pour produire chaleur et électricité à partir de maïs, de trèfle et d'herbe, de biodiesel à base d'huile de colza, et des installations solaires thermiques, et photovoltaïques ont aussi été installées.

Ne reste plus à l'UE qu'à suivre cet exemple en matière d'énergies renouvelables. ♠

Dzerjinsk, ville la plus polluée du monde

Habiter à Dzerjinsk, en Russie dans la région de Nijni Novgorod, n'est pas une chance. Premièrement, la ville porte le nom du créateur de la Tchèque (ancêtre du KGB) qui fut l'instrument meurtrier de répression politique du pouvoir soviétique. Mais surtout elle détient le triste privilège d'être l'une des villes les plus polluées du monde, ce que la mairie et les autorités

russe refusent de reconnaître. Aucun plan n'est donc prévu pour dépolluer les terres de ce complexe chimique, d'abord militaire puis commercial après la fin de l'URSS, malgré la bataille d'une ONG locale, Dront, qui a révélé l'ampleur du phénomène. Pas de traitement donc pour les 300 000 tonnes de déchets entreposés qui vont de l'arsenic à la dioxine en passant par le mercure. L'eau, l'air, la terre sont pollués, conséquence : l'espérance de vie est de 42 ans pour les hommes et 47 ans pour les femmes.



Guillaume Duval : « Doubler les investissements dans la transition énergétique » »

Entretien avec Guillaume Duval, éditorialiste au magazine Alternatives Économiques, membre du CESE et co-auteur d'un rapport récent intitulé « Comment accélérer la transition énergétique ? »

Suite à votre rapport, que préconisez-vous ?

Nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 sans parler d'atteindre la « neutralité carbone » comme le voudrait désormais Nicolas Hulot. La France est le second pays le plus en retard en Europe en termes de production d'énergies renouvelables. Le montant des investissements dans la transition énergétique est de 30 milliards d'Euros chaque année, alors qu'il en faudrait 60 ! Notamment pour financer la rénovation énergétique des bâtiments. Enfin, on a misé sur les collectivités locales pour mettre en œuvre les actions nécessaires mais le pilotage national est défaillant.

Quelles sont les limites de cette loi ?

D'abord l'absence d'un volet alimentation et agriculture. Ce secteur pèse peu d'un point de vue strictement énergétique mais il est à l'origine de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Les récents États généraux de l'alimentation sont une occasion manquée, car ils ont laissé de côté la question des modes de production et de consommation. Deuxième point problématique : la trop forte dimension « tout électrique » présente dans ce texte pour la mobilité. L'usage du gaz naturel mais aussi éventuellement de l'hydrogène pour les transports de fret devrait être étudié plus sérieusement.

Troisième sujet : seules les émissions de gaz à effet de serre dites « territoriales », sont prises en compte ce qui exclut celles engendrées par l'importation de nombreux biens, ce qu'on appelle « l'empreinte carbone » des Français.

Dernier problème : il n'y a pas suffisamment d'articulation avec les autres thématiques environnemen-

tales. Si l'on n'est pas vigilant, on peut faire par exemple de gros dégâts en matière de biodiversité en développant des agrocarburants utiles à la transition énergétique.

Le gouvernement a créé un ministère de la transition écologique et solidaire.

Sa politique va-t-elle dans le bon sens ?

C'est une bonne dénomination. Ce ministère, confié à une personnalité reconnue, était une bonne idée dans le principe. Une chose importante a été actée, car les objectifs de Nicolas Hulot concordent avec ceux de Bercy : la hausse sensible des taxes carbone sur l'énergie. Si le prix du pétrole continue à augmenter, on verra cependant si le gouvernement maintient ce cap. Mais sur quasiment tout le reste, questions agricoles, glyphosates, chimie, c'est peu concluant. Concernant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), il n'est pas sûr qu'elle débouche sur une véritable réduction de la part du nucléaire dans le mix énergétique.

L'action publique en faveur de la transition écologique peut-elle se penser uniquement à l'échelon national ?

Les niveaux local et régional sont essentiels, et ce n'est pas qu'une question de technique mais surtout d'appropriation sur le terrain par les acteurs, les citoyens. Malheureusement, la volonté de serrer la vis budgétaire des collectivités locales risque d'entraver le développement des transports collectifs, la rénovation des bâtiments et des logements. L'une des préconisations de notre rapport, c'est d'assurer des moyens pérennes aux collectivités territoriales en fléchant vers elles une partie de la taxe carbone.

Autre problème, les gestionnaires de réseau, notamment dans le sec-



Si l'on n'est pas vigilant, on peut faire par exemple de gros dégâts en matière de biodiversité en développant des agrocarburants utiles à la transition énergétique



© HERMÈNE THIRY

teur de l'électricité, freinent le déploiement des renouvelables : les délais de raccordement sont trop longs et les coûts trop élevés. Il faut redonner aux collectivités territoriales un poids beaucoup plus important dans la gestion de la distribution et les autoriser éventuellement à la reprendre en régie.

Il faut aussi que beaucoup plus de projets soient portés par les citoyens et les collectivités locales, comme c'est le cas en Allemagne. Nous proposons qu'au moins 15 % de projets d'énergies renouvelables soient mis en œuvre par des collectifs de citoyens.

L'échelon européen est lui aussi central, mais là aussi, l'austérité est un frein : on met 2 fois moins d'argent dans l'UE pour les énergies renouvelables aujourd'hui qu'en 2011. Cela pourrait être un des principaux moteurs de la relance de l'intégration européenne. La Grèce reçoit 1,5 fois plus de soleil que l'Allemagne, mais elle produit 50 fois moins d'électricité photovoltaïque ! À l'échelle de l'UE, il faudrait prévoir des taxes carbone à la frontière pour éviter les délocalisations. Sous certaines conditions, il faudrait également sortir les investissements en faveur de la lutte contre le changement climatique des règles de Maastricht, qui sont sur ce plan un obstacle non négligeable à lever. ♦

Portugal

Un modèle social ?

Depuis deux ans, le Portugal est dirigé par une large coalition de Gauche qui a choisi de prendre le contre-pied des préconisations libérales de la Commission européenne et du FMI. Avec des résultats économiques et sociaux encourageants.

En novembre 2015, coup de tonnerre à Lisbonne : les élections législatives donnent une nette victoire à une union des Gauches, composée du Parti socialiste, du Parti communiste, des écologistes et du « Bloco de esquerda », le bloc de Gauche, plus radical. Le socialiste Antonio Costa devient Premier ministre et annonce clairement la couleur : « La politique d'austérité suivie ces dernières années a eu pour conséquence une augmentation sans précédent du chômage, avec des effets sociaux dévastateurs sur les jeunes et les citoyens les moins qualifiés, ainsi que les familles et les milliers de Portugais au

chômage. Elle a été aussi associée à une dévalorisation de la dignité du travail et des droits des travailleurs. »

Flashback. Lors de la crise financière de 2008, suivie de la crise des dettes souveraines en 2010, le Portugal, tout comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne – les « pigs » chers aux conservateurs allemands... – se trouve plongé dans la crise : explosion du chômage ainsi que du déficit budgétaire qui dépasse les critères imposés par l'Union européenne et provoque le creusement de la dette publique.

Les exigences du FMI

Comme d'autres, le Portugal obtient des prêts du FMI qui, de concert avec la BCE et la Commission de Bruxelles, exige en échange du gouvernement conservateur en place une politique de stricte austérité : réduction des déficits publics, baisse des prestations

sociales, des retraites, gel des traitements des fonctionnaires, recul des droits collectifs des travailleurs afin d'améliorer la compétitivité des entreprises. Du classique. En Grèce, le gouvernement de Tsipras, pris à la gorge, menacé d'exclusion de la zone euro, a dû rapidement céder aux injonctions de la Troïka BCE – FMI – Commission de Bruxelles.

Sauf qu'au Portugal notam-

ment les remèdes continuent d'affaiblir le patient : le chômage culmine à 16 % de la population active en 2013, la précarité et la pauvreté progressent, sans que pour autant le déficit public se réduise. Encore 4,4 % du PIB en 2015, quand 3 % sont nécessaires pour demeurer dans l'eurogroupe, Traité de Maastricht oblige. En juillet 2016, la commission européenne menace d'amende le Portugal pour « déficit excessif ».

Le syndicalisme portugais



Le taux de syndicalisation se monte à environ 20 %, avec deux organisations principales : la CGTP – IN et l'UGT, avec de très nombreux syndicats autonomes. La CGTP – IN, proche du PC mais qui regroupe également des catholiques progressistes et des socialistes a été fondée en 1970, donc pendant la dictature – la « Révolution des œillets » qui permet le retour à la démocratie a eu lieu en avril 1974 – affiliée à la Confédération européenne des syndicats. L'UGT a été fondée en 1978, plus proche des sociaux-démocrates, est également membre de la CES. Les relations entre les deux centrales, longtemps tendues, se sont améliorées, avec notamment plusieurs grèves générales unitaires contre les politiques d'austérité en 2010 et 2011.



Une politique anti-austérité

Souvenirs de luttes certes déjà lointaines contre la dictature de Salazar ? Rôle des organisations syndicales ? Sagesse tout simplement des militants et des responsables des partis de Gauche portugais ? Toujours est-il que les Gauches portugaises font le pari de l'union pour les élections législatives de 2015. Elles l'emportent.

Le choix est fait, respectueux des programmes de campagne, d'une politique résolument anti austéritaire, en



Le « miracle » économique et social portugais, dont la ville de Porto est le meilleur exemple, peut-il devenir un modèle de développement ?

rupture avec les préconisations impérieuses de la Troïka. Relance du pouvoir d'achat par l'augmentation du salaire minimum dès 2016 puis 2017, compensée par des baisses de cotisations payées par les employeurs des retraites et des allocations familiales, baisse des impôts pour les salariés les plus pauvres. Mesures structurelles également : arrêt des privatisations, renforcement du droit des travailleurs, relance de la réduction du temps de travail, notamment dans la Fonction publique...

Le Portugal semble également bénéficier d'un retour de certaines industries de main-d'œuvre, jusqu'alors massivement délocalisées à l'Est, telles que le textile ou l'automobile, ainsi que de l'essor du tourisme. Et les résultats suivent : le chômage décroît, passant de 14 % en 2014 à 12 en 2015, 11 % en

2016, 10 % en 2017... La croissance du PIB s'élève à près de 5 % en 2017, pour une moyenne européenne de 1,9 % et le déficit budgétaire continue de baisser, plaçant le pays hors d'atteinte des remontrances de Bruxelles, tandis que les investissements affluent. Le salaire minimum est relevé à 676 € mensuels (contre 858 € en Espagne et 684 € en Grèce).

Dès lors la question se pose : le « miracle » économique et social portugais peut-il devenir un nouveau modèle de développement par une politique plutôt keynésienne de relance de l'activité par la demande ? Difficile à admettre pour une Union européenne et des gouvernements rivaux à la politique de l'offre qui passe par un dumping fiscal et social impitoyable : attirer à tout prix les investisseurs étrangers par la baisse des impôts sur le Capital, le recul du droit du travail et des travailleurs, le recul de la puissance publique dans l'économie. Le Portugal a cependant baissé les impôts

Manuela Mendonça « Un besoin urgent d'investissement public »



Manuela Mendonça, secrétaire nationale de la FENPROF, principal syndicat d'enseignant.

Comment caractériser la politique économique et sociale suivie ?

Cette solution gouvernementale a reposé sur l'engagement d'interrompre le cycle d'austérité et d'appauvrissement (en mettant fin aux coûts des salaires, pensions et autres soutiens sociaux), même si les partis à gauche du Parti Socialiste doutaient que cela soit possible avec les contraintes résultantes de l'étouffant service de la dette et des règles budgétaires strictes imposées aux pays de la zone euro. En effet, les salaires et les pensions ont été relevés, le salaire minimum a augmenté (bien que moins que ce qui était nécessaire et à notre avis possible), les pensions plus basses ont aussi augmenté. La situation au Portugal montre qu'il y a des alternatives à l'austérité : il est possible d'avoir des résultats positifs en termes de croissance de l'économie, de création d'emploi, de réduction du chômage et en même temps de diminuer le déficit et la dette.

Quel regard porte le mouvement syndical portugais sur cette politique ? Quel bilan ?

Le mouvement syndical portugais a beaucoup lutté contre les politiques néolibérales du gouvernement de droite et de la troïka et ce combat a aussi contribué à l'alternative politique (et la politique alternative) qui a été possible au Portugal. La FENPROF et la CGTP reconnaissent ce qui a été fait de positif. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, on a salué la fin des examens dans la 4^e et 6^e année où la réduction du financement public de l'enseignement privé. Cependant, nous pensons qu'il faut faire plus et plus rapidement. Le pays a un besoin urgent d'investissement public pour améliorer les services publics (qui se sont beaucoup dégradés pendant les années d'austérité), mais pour le gouvernement la priorité semble être de baisser le déficit encore plus que l'UE l'impose. Et le fait que le ministre des Finances portugais est devenu le président de l'Eurogroupe n'aide pas... même si ça peut signifier la reconnaissance du travail fait par le gouvernement portugais, il doit maintenant « donner l'exemple » et ne pas contrarier les pressions de Bruxelles et du FMI, qui continuent à insister sur la nécessité de leurs « réformes structurelles ». En politique il faut choisir. Le rôle du mouvement syndical est de mettre la pression sur le gouvernement pour prioriser la défense des droits sociaux et du travail. Le 18 juin les enseignants portugais vont commencer une grève en faveur d'une carrière revalorisée (les progressions ont été bloquées pendant dix années...) des horaires de travail pédagogiquement appropriés et un renouvellement générationnel. Les syndicats sont disponibles pour négocier des solutions graduelles et échelonnées, mais pas pour continuer à attendre des réponses qui semblent ne jamais arriver...

pour les étrangers, exemptant même les retraités européens, ce qui a fait monter le prix de l'immobilier.

Pourtant même le FMI l'admettait en 2016 à propos de la Grèce, étranglée par ses créanciers : « L'austérité, cela ne fonctionne pas. »

Reste que le Portugal compte peu économiquement donc politiquement à l'échelle de l'Europe, et que l'union des gauches, à la différence des prodiges de la « Sélécao » ne semble guère un article d'exportation... ♦

Matthieu Leiritz

Bussang, théâtre d'un peuple

« Le Théâtre du Peuple entend mêler les classes et, loin d'exclure l'élite, il la croit indispensable à assurer au spectacle un spectacle artistique élevé... » ainsi s'exprimait Maurice Pottecher en créant un nouveau lieu, porteur d'une nouvelle expérience théâtrale, à la toute dernière année du

xix^e siècle. Non pas à Paris mais à Bussang, petite commune des Vosges. Non pas en pierre mais en bois. Et où y étaient présentées des pièces jouées par des professionnels et des amateurs. Simon Delétang en est le nouveau directeur depuis octobre 2017, portant un projet de « théâtre d'art pour tous ». Quarantenaire, le metteur en scène et comédien souhaite « que le Théâtre de Peuple existe et soit visible tout au long de l'année ». Exit la logique du festival, place à un programme en deux temps : printemps/été et automne/hiver. Cette saison a débuté en avril avec *Lenz*, de Georg Büchner, inspiré d'un fait divers qui s'est passé dans les Vosges au xviii^e siècle. Simon Delétang l'a mis en scène et l'a joué, seul, tout le long d'un parcours reliant Bussang à Waldesbach, après avoir marché toute la journée. Invitant le spectateur à un voyage intérieur. Après la tournée dans les villages, le spectacle est présenté en juillet et en août au Théâtre du Peuple. Pour cette première saison d'été, Simon Delétang met également en scène Littoral de Wajdi Mouawad. La pièce est jouée du 14 juillet et au 25 août à 15 heures par dix-huit comédiens, dont douze amateurs. La troisième proposition de l'été est la série Les Molières de Vitez, que le metteur en scène Gwenaél Morin recrée spécialement pour Bussang. L'intégrale des quatre pièces sera jouée les samedis, du 31 juillet au 18 août 2018. Theatredupeuple.com



Images à contempler

Le temps de l'édition 2018 des Rencontres de la photographie, une curieuse architecture a



émergé au bord du Rhône. Création monumentale de 1 000 m² en bambou, elle a été imaginée par les architectes Simón Vélez et Stefana Simic pour accueillir 40 photographies exclusives du moine bouddhiste Matthieu Ricard, invité de la manifestation arlésienne. Un cadre propice à la réflexion et à la contemplation des images en noir et blanc, imprimées sur un papier japonais produit depuis 1 400 ans.

#31Street Toulouse

Il fait beau dans la ville rose et l'art est dans la rue. 100 % Toulousain, #31Street est un événement artistique urbain et éphémère. Du 17 juin au 15 juillet, 31 œuvres d'art seront réalisées dans rues de Toulouse ainsi que chez les commerçants, hôtels et restaurants du centre-ville.

Collages muraux sur façades, customisation de mobilier urbain, fresques sur les vitrines, expositions, forment un parcours d'œuvres inédit. 10 artistes « made in Toulouse » ont été choisis pour les réaliser :



Mlle Forma, Debza, Chat Maigre, Soone, Sherio, James Colomina, Woizo, Monde, Tonce, Simone et Reso à la direction artistique!

Zao Wou Ki

Le musée d'art moderne de la Ville de Paris invite à une promenade au milieu d'une quarantaine de grands formats réalisés par le plus parisien des artistes chinois entre 1960 et le début du xxi^e siècle. L'occasion de s'imprégner de l'idée de nature dont Zao Wou Ki inonde et illumine ses toiles, souvent tryptiques.

Traversant silencieusement les grands courants de l'art moderne en Europe, sans pour autant y être indifférent, l'artiste a fait évoluer sa pratique au gré des dé-



cennies, empruntant aux peintres qu'il admire, aux musiciens qui l'inspirent, aux poètes avec lesquels il communit. Henri Michaux est de ceux-là : une salle est consacrée à cette interpénétration, lithographies accompagnant ses textes, huiles puisant dans son écriture. On trouve leur sens aux sinuosités sombres et épaisses qui griffent souvent ses glacis légers en découvrant ses immenses lavis noir et blanc, explorations inventives de l'emblématique encre de Chine. Jusqu'au 6 janvier 2019.

Le cri d'alerte de Daeninckx dans le 93



Artana! Artana! C'est le cri que poussent les guetteurs à l'entrée des cités du trafic de la drogue pour prévenir de l'arrivée de la police. C'est aussi le titre du dernier roman noir de Didier Daeninckx, dans lequel il dresse un portrait au vitriol de la gestion d'une ville fictive de Seine-Saint-Denis, dans laquelle les élus se sont maintenus au pouvoir en pactisant avec les voyous.

Picasso encore et encore

Alors que le musée national Picasso-Paris crée l'événement jusqu'au 29 juillet autour du tableau *Guernica*, le musée Fabre de Montpellier accueille *Picasso - donner à voir* jusqu'au 23 septembre, une exposition qui souligne un renouvellement esthétique exceptionnel. Non loin, le musée Picasso de Barcelone propose, jusqu'au 30 septembre, d'entrer *Dans la cuisine de Picasso* à travers 200 œuvres et quelques bonnes adresses de l'artiste épicurien. En Provence, le musée Granet d'Aix-en-Provence offre une confrontation Picabia et Picasso jusqu'au 23 septembre, tandis que les Carrières de Lumières des Baux de Provence offrent une exposition numérique immersive, en images et en musique, de *Picasso et les maîtres espagnols*.



À partir du 18 septembre, le musée Matisse de Nice reviendra sur la période bleue et rose du peintre, puis le Carré d'art de Nîmes consacra son exposition d'automne à Picasso le temps des conflits, du 19 octobre au 3 mars 2019, avec une quarantaine d'œuvres de la collection du Musée National Picasso Paris, initiateur de l'événement.

Biennale de Berlin : l'art est politique

La 10^e Biennale d'art contemporain de Berlin, du 9 juin au 9 septembre 2018, est un coup de poing dans nos réalités. Sur le thème emprunté à Tina Turner, *We don't need another hero*, la Biennale propose une confrontation stimulante entre Europe et Afrique.

Dans une salle blanche, neuf écrans télé projettent des images d'archives de discours d'hommes politiques bien connus, Eisenhower, Nasser, Mussolini, Kroutchev, Erdogan, Chamberlain, Xi Ping et Khadafi. Au centre l'artiste turque Heba Y. Amin qui, devant des micros submergés de fleurs, prononce un discours porteur de futurs, argumenté par la diminution du niveau de la mer à l'origine de la création d'un immense bloc continental. Lorsque le son fait entendre chacun des hommes autoritaires qui l'entourent, on se rend compte, effarés, que les paroles mêmes de Heba Y. Amin sont empruntées à leurs discours.

C'est ça la Xe Biennale de Berlin dont le parcours artistique a été confié à Gabi Ngocobo. Femme, noire, la Sud-Africaine a choisi en préambule Nina Simone et Tina Turner. La seconde est même étroitement associée à cette édition qui lui a emprunté le titre d'une de ses chansons : *We don't need another hero*. Le ton est donné, la figure de la femme noire, combattante, revendicatrice, guide cette Biennale et tisse le fil des expositions. À travers divers points de vue bien sûr, c'est la richesse d'une biennale d'art, à travers aussi, et c'est plus étonnant, une profonde réflexion politique.

Fenêtre ouverte sur le monde, une biennale d'art contemporain ambitionne de porter les grandes tendances d'une époque et, rappelle Gabriele Horn, directrice de la manifestation, « de produire des événements comme autant d'interrogations que chacun se pose ». C'est dans une grande capitale européenne que ces interrogations sont posées, et c'est dans l'académie des Beaux-Arts de Berlin, lieu d'enseignement et de transmission de l'art et son histoire, qu'a été présenté un pro-



Fenêtre ouverte sur le monde, une biennale d'art contemporain ambitionne de porter les grandes tendances d'une époque.

gramme riche et foisonnant. Deux faits qui n'ont rien d'anodin, dans une Biennale où tout fait sens.

« Un acte de résistance »

La commissaire s'est entourée d'une équipe de quatre personnes avec lesquelles elle aime collaborer. Originaire de Sao Paulo où il est éducateur des musées Afro-brasil et Masilela, Thiago de Paulo Souza choisit de présenter « la production artistique comme un acte de résistance » dans

son histoire, offrant « une connaissance qui exprime autant l'humanité que la monstruosité ».

L'historien Serubiri Moses explique que pour la biennale des collaborations ont été conduites dans différents États d'Afrique, à Johannesburg (Afrique du Sud) ou encore Nairobi (Kenya), permettant « d'ouvrir les yeux sur les formes d'exclusion », en particulier à Johannesburg où est vécue la différence entre éducation coloniale et éducation capitaliste. « Une performance sera dédiée à l'indépendance du Ghana » annonce encore le curateur ougandais.

L'artiste et écrivaine Nomaduma Rosa Masilela, basée à New-York, explique quant à elle le choix des artistes avec lesquels elle a construit « une conversation ». Enfin, l'éditrice Yvette Mutumba, qui vit en Allemagne, commente les publications que produit la Biennale, à travers son catalogue qui associe les textes de nombreux autres.

Cette affirmation politique et cosmopolite ouvre sans doute l'Europe sur un monde qu'elle a longtemps considéré comme son jardin de matières premières. Alors que populismes et nationalismes grondent dans divers pays, s'affichent ici les perspectives d'un monde de demain, ouvert, humain, généreux et combatif. Mais n'est-ce pas aussi cela l'art ? ♦

Jacques Mucchielli

La boîte de nuit de Tony

Au ZK/U (Zentrum für Kunst und Urbanistik), une cave badigeonnée de chaux qu'on imagine hébergeant un club underground clignote de lumières éclectiques. Ce sont en fait des écrans installés par l'artiste Tony Cokes. Réunie sous le titre *I'm not who you think I'm not*, une autre partie du projet de la Biennale de Berlin apparaît là. L'art est politique. L'installation de Cokes, dont le travail interroge la façon dont nos modes d'articulation politiques et civiques proviennent et sont guidés par la circulation d'images, n'est pas un travail esthétique sur les formats numériques. Elle consiste ici en une suite d'écrans de télévision affichant le texte de discours sur le génocide au Rwanda, d'excuses, d'échappatoires, d'on-ne-savait-pas, des responsables politiques internationaux. Le « plus jamais ça » proclamé par l'ONU à sa création après la seconde guerre mondiale et les génocides juifs et tziganes tombe en lambeaux. La communauté internationale regarde, déplore, négocie, parfois juge, mais n'intervient pas. Ni pour empêcher les bourreaux, ni pour contrer les jeux supposés subtils des grandes diplomaties soucieuses avant tout de leur pré-carré. On s'assoit autour des écrans comme des consommateurs d'une boîte de nuit. L'impression est forte, lourde de cette rage qui naît de l'impuissance.

Avignon fait genres

Le 72e Festival d'Avignon, du 6 au 24 juillet, se place sous le thème du genre et offre au jeune metteur en scène français Thomas Jolly l'ouverture dans la Cour d'honneur.

Olivier Py, directeur du Festival d'Avignon, aime les mots et sait leur faire dire ce qu'il veut exprimer. En inscrivant la 72e édition du festival sous le thème du genre, comme dénominateur commun à l'ensemble de spectacles au programme, il n'oublie pas l'importance que revêt aujourd'hui la création artistique dans un monde qui semble voué à ne jamais changer : « Nous avons l'espoir d'un changement de genre politique, écrit-il, qui n'assigne plus notre devenir à la nécessité économique et aux dieux obscurs de la finance. Nous apprenons à désirer autre chose pour que les générations à venir conservent l'ivresse du possible ». Des phrases manifeste pour rappeler que les dramaturges

s'emparent de ce que le monde a de plus effrayant et de plus utopique.

Thomas Jolly à la Cour d'honneur

À trente-cinq ans, Thomas Jolly et sa compagnie Piccola Familia se sont déjà pliés à tous les grands exercices d'Avignon : Shakespeare avec *Henry VI*, les formats marathon, les récits en séries, l'accompagnement des étudiants de l'ENSAD. Cette année, c'est l'ouverture du festival dans la mythique Cour d'honneur avec *Thyeste* de Sénèque, qui aborde les thèmes de l'inceste, du vol, du crime et de l'anthropophagie. C'est peu dire que cette mise en scène est attendue.

Comme toujours, la seconde création dans la Cour d'honneur sera chorégraphique. Emmanuel Gat travaillera pour la première fois avec l'Ensemble Modern de Francfort pour *Story Water*, inspiré de l'eau dans le poème soufi.



Autre pièce antique, *Antigone*, donnée par Olivier Py au centre pénitentiaire du Pontet avec des détenus que le metteur en scène fait travailler en atelier. Il présentera également, à La Scierie, sa dernière écriture *Pur présent*.

L'actrice Chloé Dabert qui a créé sa compagnie Héros-limite a choisi *Iphigénie* de

Racine, tandis que le lithuanien Oskaras Korsunovas affronte Molière avec son *Tartuffas*. Quant au suisse Milo Rau, il poursuit son Histoire(s) du théâtre avec *La reprise*.

De nombreuses créations

Le festival a commandé de nombreuses autres créations. Le directeur de La Comédie de Valence, Richard Brunel, mettra en scène *Certaines n'avaient jamais vu la mer*, de l'auteure américaine Julie Otsuka, témoignage de la vie de milliers de jeunes japonaises arrivées aux États-Unis dans les années 20. Julien Gosse continue son travail avec des anciens élèves de l'Ensad pour une performance de huit heures tirée de trois romans de Don DeLillo *Joueurs*, *Mao II* et *Les noms*.

Christophe Rauck présente *Le Pays lointain* d'après Jean-Luc Lagarce, Raimund Hoghe, le dramaturge de Pina Bausch, a choisi 36, avenue George

Montpellier marie les danses



Du 22 juin au 7 juillet, 29 danseurs de 12 pays sont réunis par Montpellier Danse. Le vent de l'invention souffle sur cette 38e édition, où plusieurs ballets ont invité des artistes résolument engagés dans leur époque.

Au programme, Kader Belarbi et les Israéliens Yasmien Godder, Roy Assaf et Hillel Kogan, la Dresden Frankfurt Dance Company, le chorégraphe indien Akram Khan, le Nederlands Dans Theater, les chorégraphes hip-hop Kader Attou et Mourad Merzouki. La Batsheva Dance Company danse avec la cap-verdienne Marlene

Monteiro Freitas, l'artiste iranien Sorour Darabi voyage dans son corps entre masculin et féminin, Aurélien Bory crée une pièce avec l'Indienne Shantala Shivalingappa, qui a longtemps dansé avec la troupe de Pina Bausch. Enfin, Anne Teresa de Keersmaecker sera à l'opéra Comédie pour la pièce qu'elle crée avec le violoncelliste Jean-Guihen Queyras et Phia Ménard bouleversera une nouvelle fois son rapport au monde avec *Maison Mère*, premier volet de ses *Comptes Immoraux*.



Parmi les créations de la 72^e édition du Festival d'Avignon, *Trans (més enllà)* de Didier Ruiz, un spectacle qui libère la parole sur le genre et témoigne de la complexité humaine, intime et politique.

Mendel. Phia Ménard créera *Saison sèche* à Vedène, Jérôme Marin ranimera son personnage fétiche de *Monsieur K*, et Didier Ruiz fouillera le genre dans *Trans (Més Enllà)*. Le néerlandais Louis Couperus, le portugais Miguel Fragata dont la pièce pour enfants ouvrira cette 72^e édition, l'auteur russe Ivan Viripaev, dont *Ovni* sera adapté par le collectif marseillais Ildi ! Eldi, seront également présents. Mais c'est aussi le retour de grandes pointures internationales : Ivo van Hove avec *Les choses qui passent*, et la chorégraphe Sasha Waltz, avec sa compagnie berlinoise pour *Kreatur*.

La femme orientale

Au Moyen-Orient, des chorégraphes, musiciens et metteurs

en scène scrutent la question de la femme pour la hisser sur un plateau. Avec *Hearing* en 2016, l'iranien Amir Reza Koohestani avait séduit le public. Il revient à Avignon avec *Summerless*, une pièce qu'il a écrite où se mêlent désir et politique. Après *The Last Supper*, Ahmed El Attar présente *Mama*, portrait sans concession de la mère égyptienne. Le chorégraphe libanais Ali Chahrou, après ses magnifiques *Fatmeh* et *Leïla se meurt*, achève sa trilogie avec *May he rise and smell the fragrance*. Mélange de genres oblige, le musicien et poète Abdoullah Miniawy lancera *Le Cri du Caire*, tandis que les *Filles des Égyptien/nes*, nées au Caire, chanteront leur féminité et leur liberté dans la Cour du collège Vernet.

Bobée pour le feuilleton

Que David Bobée fasse partie de cette édition va de soi. Avec le fil rouge du genre, le

Art lyrique : Aix souffle ses 70 bougies



Voilà donc, du 4 au 24 juillet, la 70^e édition d'un des plus prestigieux festivals, la dernière pour Bernard Foccroulle, directeur général depuis 2007, qui laisse la place à Pierre Audi venu de l'opéra d'Amsterdam. Six opéras au programme avec Richard Strauss pour l'ouverture au théâtre de l'Archevêché pour *Ariane à Naxos*. Hugo von Hofmannsthal a signé le livret que met en scène Katie Mitchell, sous la direction musicale de Marc Albrecht.

L'ange de feu est la seconde production de ce festival. Prokofiev ne vit jamais sur scène cet opéra, écrit entre 1926 et 1927 mais créé en 1954 à Paris un an après sa mort. Le metteur en scène polonais Mariusz Trelinski en a la charge avec un spécialiste de Prokofiev, le chef Kazushi Ōno, et la voix, pour cette partition réputée difficile, de la soprano lettone Ausrine Stundytė. L'opéra baroque *Didon et Énée* d'Henry Purcell sera dirigé par le chef tchèque Vaclav Luks, avec la soprano sud-africaine Kelebogile Peral Besong. De cet opéra, le prologue a été perdu. Le metteur en scène Vincent Huguet a en confié une nouvelle rédaction à l'écrivaine Maylis de Kerangal.

Le festival s'est fait un devoir de commander chaque année une œuvre à un compositeur donnée dans le cadre intime du théâtre du Jeu de Paume. Le compositeur tchèque Ondrej Adamek, né en 1979, créera ainsi son premier opéra *Steven Stones*. Autre création de cette 70^e édition exceptionnelle, un opéra en plein air, donné en une seule représentation le 8 juillet sur le Cours Mirabeau, *Orfeo & Majnun* des compositeurs Moneim Adwam Howard Moody, et Dick van der Harst. Enfin, dernier des six opéras, *La Flûte enchantée* de Mozart reprise par la metteuse en scène Josie Daxter de la création faite en 2014 par son confrère Simon McBurney. Présents à Aix, les orchestres qui interprètent les opéras donnent également des concerts symphoniques. Mais ce sont surtout les vingt ans de l'Académie du Festival qui marqueront l'édition avec de nombreuses prestations des personnalités de l'Académie.

directeur du CDN de Rouen marquera son engagement dans le feuilleton qui sera conté chaque jour à midi dans le jardin Ceccano. Un épisode de *Mesdames, messieurs et le reste du monde* sera consacré au metteur en scène russe assigné à résidence Kyril Serebrannikov. Sera présent avec lui à Avignon l'artiste associé au CDN de Rouen, Gurshad Shaheman, dans l'oratorio théâtral *Il pourra toujours dire que c'est pour l'amour du prophète*.

La question de la discrimination sous-tend celle du genre mais pas seulement. Comme en témoigne Anouk Grinberg

qui, avec Nicolas Repac, dira la poésie d'une littérature « brut », comme on désigne les créateurs marginalisés par la psychiatrie mais actifs (*Et pourquoi moi, je dois parler comme toi ?*).

Ne sont oubliés ni les lanceurs d'alerte avec *Pale blue Dot*, une histoire de Wikileaks qu'Étienne Gaudillère met en scène. Ni l'écologie avec *Arctique* pour lequel l'auteure et actrice belge Anne-Cécile Vandalem revient à Avignon après s'être documentée sur la situation inquiétante de la transformation du Groenland. ♦

Veronique Giraud

Fouad Boussouf : « On est fait de plusieurs cultures »

Le chorégraphe Fouad Boussouf de la Compagnie Massala a choisi la liberté du hip-hop. Il propose une alternative au malentendu, à l'incompréhension, faisant s'affronter les cultures et les hommes.

Pourquoi avoir choisi le hip-hop ?

D'abord parce qu'il est totalement gratuit, et libre. Le hip-hop est un territoire de liberté encore vacant, qui n'est pas encore institutionnalisé comme d'autres danses. Ensuite parce qu'on se reconnaît très vite dans cette danse pratiquée par les minorités aux États-Unis. Quand elle est arrivée en France, dans les années 80, on s'est dit, ça nous ressemble, c'est à nous. Je n'étais pas en banlieue, je vivais dans un village, mais l'information est venue par la télévision. On s'est très vite reconnu et c'est la danse hip-hop qui nous a permis de rentrer dans le contemporain.

Le hip-hop, c'est une culture presque orale, qui s'inspire du quotidien, qui va aussi vite que l'urbain. Les transformations urbaines sont étroitement liées à l'idée de saccader, de rapidité. Toutefois deux mondes cohabitent, les puristes d'un côté qui veulent conserver les valeurs de cette culture, de l'autre ceux qui s'aventurent dans l'avant-garde, dans la créativité, le renouvellement. Ils pensent autrement. Et parce que la création nécessite une remise en question, ils changent les codes. Pour moi, ces deux points de vue ne s'opposent pas.

Vers quelles cultures portent vos métissages ?

Je crois à des identités multiples. Le sinologue François Jullien dit qu'on est fait de plusieurs cultures. Mon identité n'est pas du tout figée, ni dans le temps, ni dans le corps. Elle est mouvante et multiple. Je ne suis pas né en France, j'y ai grandi, je voyage beaucoup, je pars dans dix jours pour travailler à Hong Kong.

Le fait de n'être pas né en France et de m'y retrouver sur scène ravive un lien fort avec l'enfance, pour moi passée au Maroc. Tout artiste a des souvenirs, vrais ou fantasmés, qu'il a envie de mettre sur scène. On peut tout mettre sur une scène, et dire des choses au plus grand nombre, avec nos mots que sont les corps.

Dans vos dernières pièces, que disent les corps ?

L'idée de départ est celle de la violence. Exceptés mes parents qui sont en France, ma famille vit au Maroc. J'y retourne régulièrement, et je perçois à chaque fois une tension psychologique. Notre famille est très nombreuse, et très élargie socialement. Je suis un peu au milieu de tout ça et je voyage. Sans prendre parti, même si nous sommes considérés comme des bourgeois puisque vivant en France. J'ai grandi là-bas, ma langue est restée intacte, ma culture aussi. Quand je suis au Maroc je me sens marocain, je le vis pleinement, même si on me renvoie autre chose.

Il y a quelque chose de schizophrénique. Certains sont très attachés à la religion, à la tradition, d'autres complètement tournés vers l'Occident, la modernité. Les choses se confrontent et vivent ensemble, ou en parallèle. En voyageant, en Tunisie ou en Égypte par exemple, je sens aussi cette friction. À l'image de la rencontre de plaques tectoniques, une énergie est là qui vient de cette friction.

Et à travers votre pièce Transe ?

Transe a été créée au lendemain des révolutions des Printemps



Originaire du Maroc, Fouad Boussouf arrive en France en 1983. Il obtient en 2002 un DESS en ingénierie de la formation et fonde la compagnie Massala en 2006 dans le Val-de-Marne. Sous le signe du métissage culturel, ses créations sont empreintes de cultures aussi diverses que le hip-hop, la danse contemporaine et le nouveau cirque (notamment Déviation en 2008, A Condition en 2011, Transe en 2013, Nâss en 2018).

arabes. J'étais en Tunisie pour rencontrer des artistes et parler avec eux de mes questionnements. Ils me parlaient de chaos, j'ai senti une friction. En même temps, l'histoire des pays arabes est très belle, très riche, par la poésie par exemple. Dans Transe, des poèmes sont scandés, en arabe et en français. Cette civilisation a perdu de son aura, elle est restée à l'état de fantasmé, lointaine. La tradition est un poids. Il ne devrait pas être lourd à porter à mon sens. En vivant en France, je perçois une incompréhension de ce qui se passe là-bas. Un énorme malentendu, qui fait qu'on n'entend pas parler dans les médias de la poésie arabe, des artistes.

Toutes les sociétés vivent ces chocs, mais vous semblez porter la souffrance d'un déni ?

La relation entre les hommes est pour moi très importante. Les danseurs doivent incarner une forme de puissance, et derrière cette puissance une fragilité. Ça produit de la pensée, elle manque dans certains pays qui deviennent très conservateurs. Quand on conserve trop, on reste bloqué à une époque, souvent fantasmée. La pensée elle aussi est brimée, on ne s'autorise plus à penser autrement. Or penser autrement c'est la richesse de l'homme. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

QUESTION

AU GOUVERNEMENT :

Comment
maintenir un
service public
de qualité **en**
supprimant
120 000
emplois ?



On attend toujours sa réponse...

Et vous croyez qu'on n'allait pas lui voler dans les plumes ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre l'emploi
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



TIPIquement solidaires



Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires



Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur mabelletribu.fr

Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.

Contactez-nous au 01 64 80 33 40⁽¹⁾ ou par mail à mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr

Rejoignez-nous sur



Ma Belle Tribu est la plateforme
de financement participatif par le don initiée par



[1] Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.